



Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 20 b) de la liste préliminaire*

**Développement durable : suivi et application
de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement**

Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 62/191, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, à sa soixante-cinquième session, les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les préparatifs en prévision de l'examen quinquennal ont donné naissance à des rapports d'examen nationaux et régionaux ainsi qu'à trois déclarations finales régionales. Le présent rapport a pour objet de préparer à l'intention des États Membres une synthèse générale des examens quinquennaux préparatoires nationaux et régionaux de la Stratégie de Maurice.

* A/65/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Progrès des petits États insulaires en développement en matière de développement.	5
A. Données macroéconomiques	5
B. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	7
C. Vulnérabilité particulière aux crises des petits États insulaires en développement	7
III. Application de la Stratégie de Maurice : progrès enregistrés, enseignements tirés et défis à relever	12
A. Aperçu général	12
B. Économie	14
C. Environnement	28
D. Systèmes sociaux et institutions.	37
IV. Questions à examiner	42

I. Introduction

1. Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹, adopté à la Barbade en 1994, mettait en lumière les difficultés particulières qui ont gravement entravé le développement socioéconomique de ces pays. Le Programme d'action de la Barbade a traduit l'Action 21² en mesures concrètes visant à permettre aux petits États insulaires en développement de parvenir à un développement durable. En 2005, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement³ a été adoptée. La Stratégie énonce des mesures dans 19 domaines prioritaires, y compris les thèmes initialement proposés dans le Programme d'action de la Barbade. En 2008, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 62/191, d'examiner, à sa soixante-cinquième session, les progrès de l'action menée pendant cinq ans pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans le cadre de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. Dans ses résolutions 63/213 et 64/199, l'Assemblée générale a précisé encore les attentes des États Membres et les modalités de l'examen. La réunion de haut niveau relative à l'examen quinquennal sera convoquée à New York, les 24 et 25 septembre 2010.

2. Le Département des affaires économiques et sociales (par l'entremise de son Groupe des petits États insulaires en développement), le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies ont contribué aux préparatifs de l'examen de la Stratégie de Maurice. Plusieurs rapports d'évaluation nationaux servent de point de départ à l'examen⁴. Des réunions d'examen régionales ont eu lieu à Port-Vila (Vanuatu) les 8 et 9 février 2010, à Malé (Maldives) les 9 et 10 mars 2010 et à Saint-Georges (Grenade) les 16 et 18 mars 2010; ces réunions ont débouché sur l'adoption de déclarations finales régionales⁵ et l'établissement de rapports de synthèse régionaux approfondis⁴. Une réunion interrégionale des petits États insulaires en développement tenue à New York le 8 mai 2010 a été suivie de la célébration, le 10 mai, de la Journée des petits États insulaires en développement, à la faveur de la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Tout récemment, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a, dans la résolution 66/2 du 19 mai 2010, invité des États membres à soutenir la déclaration finale de Port-Vila.

¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.8 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I. *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

³ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁴ Disponibles à l'adresse http://www.sidsnet.org/msi_5/index.shtml.

⁵ Documents parus sous les cotes CSD18/2010/BP8, BP9 et BP10, UN CSD-18, 3-14 mai 2010, disponibles à l'adresse www.un.org/esa/dsd/resources/res_docusd_18_back.shtml.

3. Le présent rapport a pour objet de préparer à l'intention de l'Assemblée générale une synthèse des examens nationaux et régionaux de l'application de la Stratégie⁶. C'est une mise à jour du rapport du Secrétaire général intitulé « Examen de l'application de la Stratégie de Maurice », soumis à la Commission du développement durable à sa dix-huitième session (E/CN.17/2010/9). Il s'appuie sur des documents parus depuis lors, notamment des déclarations finales des réunions préparatoires et des rapports d'évaluation nationaux, des documents de l'ONU et des informations récentes. Sauf indication contraire, les données qui y figurent sont tirées des statistiques officielles compilées dans le portail de données des Nations Unies, service UNdata (<http://data.un.org>).

4. Si les petits États insulaires en développement ont de nombreuses caractéristiques en commun avec les autres pays en développement, il est généralement admis qu'ils font néanmoins face à des difficultés qui leur sont propres. Par ailleurs, le Comité des politiques de développement a fait observer qu'il n'existe aucune définition convenue du groupe des petits États insulaires en développement et que, dans la pratique, ce sont les pays eux-mêmes qui décident d'en devenir membres⁷ aux fins présent rapport, l'expression « petits États insulaires en développement » désigne les 38 États Membres de l'ONU qui figurent sur le site Internet du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement⁸. Compte tenu des données disponibles, des questions de qualité et d'agrégation, on peut également obtenir des résultats agrégés pour un sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement⁹ que la Conférence des Nations

⁶ Le présent rapport a été élaboré par le Groupe des petits États insulaires en développement de la Division du développement durable au sein du Département des affaires économiques et sociales, avec des contributions des 22 membres du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, y compris des fonctionnaires du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Département des affaires économiques et sociales, du Siège sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de la Convention sur la diversité biologique, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, d'ONU-Habitat, du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, de l'Organisation mondiale de la Santé, de la Communauté des Caraïbes, du Secrétariat général du Commonwealth, de la Commission océanographique intergouvernementale, de la Fondation de l'élévation du niveau de la mer, du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et du Programme régional océanien de l'environnement.

⁷ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 13 (E/2010/33), chap. V, par. 6.*

⁸ Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Cap-Vert, Comores, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Singapour, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu (voir www.un.org/special-rep/ohrlls/sid/list.htm).

⁹ Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cap-Vert, Comores, Dominique, Fidji, Grenade, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Maurice, Micronésie (États fédérés de),

Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) utilise à des fins d'analyse. Il existe aussi des résultats pour le sous-groupe des petits États insulaires en développement qui appartiennent également au groupe des pays les moins avancés.

5. La section II ci-dessous brosse un tableau des progrès généraux réalisés en matière de développement par les petits États insulaires en développement, en termes macroéconomiques ainsi que du point de vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des tendances en matière de vulnérabilité. La section III fait un bilan plus détaillé des progrès accomplis, des enseignements tirés et des difficultés persistantes en ce qui concerne l'application de la Stratégie de Maurice, par thème et par moyen d'exécution. La section IV comporte des conclusions et propose des questions à l'attention des États Membres.

II. Progrès des petits États insulaires en développement en matière de développement

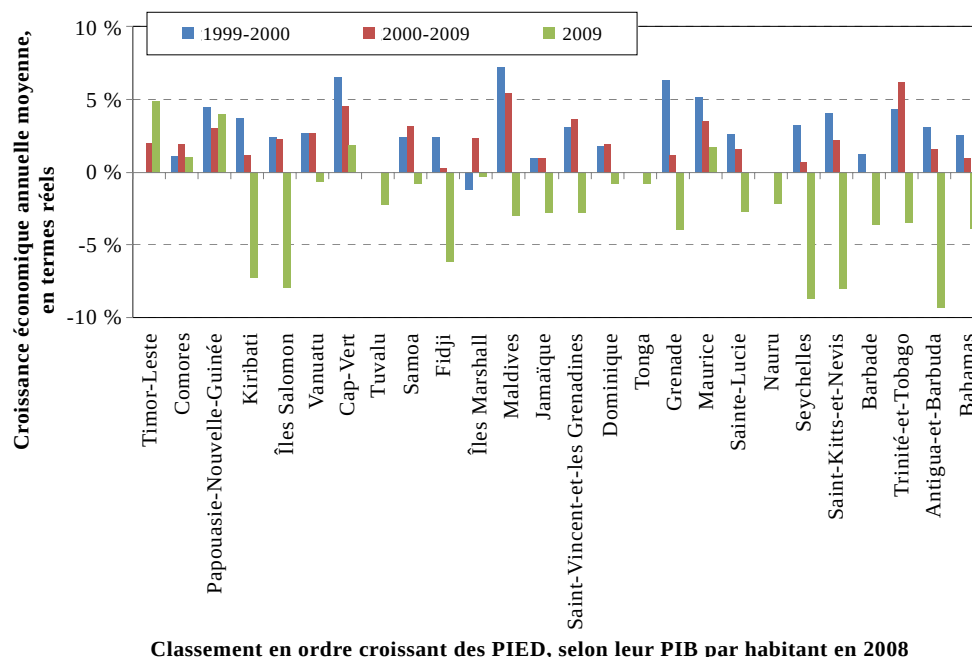
A. Données macroéconomiques

6. Le taux de croissance économique réelle du sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement est tombé d'une moyenne nationale de 3,2 % par an dans les années 90 à 2,6 % dans les années 2000, contrastant avec une croissance économique forte (et généralement accélérée) dans de nombreux pays en développement dans la même période¹⁰. Les petits États insulaires en développement souffrent tous d'une très grande vulnérabilité, en particulier aux chocs extérieurs, bien qu'ils aient, en général, des revenus plus élevés que ceux des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. En conséquence, la croissance économique est très instable dans ces États et marquée par des différences profondes entre eux. La figure I donne un aperçu général de la croissance économique de certains petits États insulaires en développement depuis 1990. Deux tiers d'entre eux ont affiché une croissance économique réelle inférieure à la moyenne mondiale de 2,8 % par an dans les années 2000 (et ce, dans de nombreux cas, même pendant les années fastes qui ont précédé la crise financière mondiale), de sorte qu'ils ont continué à être tributaires de l'aide. Un sixième des petits États insulaires en développement ont enregistré une croissance réelle supérieure à 4 % par an pendant les années 90 et 2000; cependant, la plupart des petits États insulaires en développement n'ont pas réussi pendant plusieurs décennies à maintenir leur croissance économique à des niveaux élevés. En 2008, le produit intérieur brut (PIB) par habitant des pays énumérés dans la figure I allait de 329 à 18 280 dollars (en dollars constants de 2000).

Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu.

¹⁰ Ainsi, la croissance économique réelle des pays les moins avancés est passée d'une moyenne de 3,3 % par an dans les années 90 à 6,3 % dans les années 2000. De même, en Afrique subsaharienne, la croissance économique réelle est passée de 2,2 % à 4,9 %.

Figure I
Croissance économique de certains petits États insulaires en développement, 1990-2000, 2000-2009 et 2009



Sources : Bases de données du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale; Banque asiatique de développement, *Pacific Economic Monitor* (février 2010); Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean: 2009-2010* (LC/CAR/L.252), février 2010. Les données de 2009 pour les pays ci-après sont des estimations officielles : Comores, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Cap-Vert, Grenade, Samoa, Îles Marshall, Sao Tomé-et-Principe, Trinité-et-Tobago et Seychelles.

Abréviations : PEID : petits États insulaires en développement; PIB : produit intérieur brut.

7. En dépit de stratégies expansionnistes, la plupart des petits États insulaires en développement ont vu leur économie reculer en termes réels en 2009, en moyenne de 2,4 %. Un cinquième de ces États ont vu la leur baisser en termes réels de 6 %. Ce sont essentiellement les quelques petits États insulaires en développement exportateurs de ressources qui ont enregistré une croissance positive. Les mesures de relance aggraveront le niveau d'endettement de ces pays, lequel était déjà élevé avant la crise, notamment dans les Caraïbes (à titre d'exemple, le ratio du service de la dette de la Dominique en pourcentage des recettes d'exportation était de 85 % en 2007). Qui plus est, le solde extérieur des biens et services de ce groupe de pays affichait un déficit croissant (qui est passé d'une moyenne de 12 % du PIB en 2004 à 18 % en 2008). Le déficit était supérieur à 20 % du PIB dans la plupart des petits États insulaires en développement en 2008, contre une moyenne de 11 % dans les pays les moins avancés, 2,6 % en Afrique subsaharienne et moins de 1 % dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

B. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

8. Les *Objectifs du Millénaire pour le développement – rapport 2009*¹¹, ainsi que les séries de rapports régionaux et nationaux sur la réalisation de ces objectifs indiquent que, si les petits États insulaires en développement ont enregistré quelques progrès en 2009, il n’y a pas lieu de croire que la partie soit gagnée pour autant. Plusieurs d’entre eux étaient mal partis pour réaliser ces objectifs et certains avaient même régressé. En particulier, les effets des multiples crises mondiales continuent de compromettre les progrès et exacerbent d’autant plus les disparités socioéconomiques croissantes.

9. Les petits États insulaires en développement ont enregistré des avancées considérables dans les domaines de l’égalité des sexes et de la santé et en ce qui concerne certains objectifs en matière d’éducation et de protection de l’environnement. En revanche, ils ont moins progressé – quand ils n’ont pas régressé – que la plupart des autres groupes pour ce qui est de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et du degré d’endettement tolérable, en raison d’une croissance faible (voir E/CN.17/2010/9, tableau 1). Ainsi, il est frappant de constater que les pays en développement sans littoral et les pays d’Afrique subsaharienne ont réalisé, en moyenne, davantage de progrès que les petits États insulaires en développement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l’aide publique au développement (APD) reçue et l’abaissement du montant de la dette. Cela tient peut-être en partie à un point de comparaison inférieur pour les pays les moins avancés et les pays africains, à l’envolée des prix des produits de base dans les années 2000 et à un nouveau contexte international de plus en plus difficile pour les petits États insulaires en développement. Alors que les pays les moins avancés ont tiré parti du traitement préférentiel qui leur est accordé et que l’Afrique bénéficie de programmes spéciaux, aucun mécanisme de ce type n’est en place pour les petits États insulaires en développement.

10. Ces résultats masquent de vastes disparités aussi bien entre les pays qu’à l’intérieur même des pays¹². Toutefois, le manque de disponibilité et de fiabilité de certaines données empêche d’effectuer une évaluation globale des progrès accomplis à l’échelon mondial dans la réalisation des objectifs du Millénaire par les petits États insulaires en développement. Lorsqu’ils existent, les rapports nationaux sur les progrès accomplis en matière d’objectifs du Millénaire sont ceux qui rendent le mieux compte des progrès accomplis par chaque petit État insulaire en développement.

C. Vulnérabilité particulière aux crises des petits États insulaires en développement

11. D’aucuns s’inquiètent que les progrès en matière de développement récemment réalisés par les petits États insulaires en développement ne soient compromis par les grandes crises actuelles. Quels que soient les paramètres utilisés pour mesurer le

¹¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.I.12.

¹² Voir Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty, rapport régional pour l’Asie et le Pacifique, 2009/10* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.II.F.10).

développement durable, les petits États insulaires en développement font partie des zones en difficulté dans le monde. La vulnérabilité de ces pays a été aggravée en raison du changement climatique, et elle est clairement apparue tout récemment lors de la crise financière mondiale de 2007-2010, des crises alimentaire et pétrolière de 2007-2008 et des importantes catastrophes naturelles de 2009-2010. Ainsi, la crise alimentaire a durement frappé les pauvres dans les petits États insulaires en développement qui sont, pour la plupart, importateurs nets de produits alimentaires.

12. La grande vulnérabilité des systèmes naturels, économiques et sociaux des petits États insulaires en développement tient aux caractéristiques suivantes, qui leur sont propres¹³ :

a) *Petite taille*. Une population peu nombreuse constitue en soi une limitation. L'accroissement des revenus ne contribue que dans une faible mesure au développement de l'économie dans son ensemble, ne laissant guère de possibilités de générer des économies d'échelle. La petite taille est habituellement source de dépenses publiques excessives en termes d'administration publique et d'infrastructures. Les pays faiblement peuplés souffrent généralement d'une pénurie de compétences, aggravée par des taux élevés d'émigration;

b) *Éloignement*. Nombre de petits États insulaires en développement sont loin des principaux marchés. Par ailleurs, lorsque le volume des transports et des communications est faible, les coûts de fret et des communications sont généralement élevés;

c) *Vulnérabilité aux chocs extérieurs (offre et demande)*. Les petits États insulaires en développement sont en moyenne relativement plus exposés aux catastrophes naturelles que la plupart des autres pays en développement. En raison de la petite taille de leurs économies, ils sont extrêmement tributaires des échanges commerciaux, mais ils ne possèdent pas les éléments nécessaires pour être compétitifs. De même, ils ressentent plus durement en général les crises macroéconomiques internationales. Leur petite taille, conjuguée à leur éloignement géographique, fait que les coûts de la production et des échanges sont élevés, les oblige à mener une activité économique hautement spécialisée et les expose à l'instabilité des cours des produits de base;

d) *Insuffisance des ressources*. Les petits États insulaires en développement disposent de ressources naturelles en quantité limitée pour favoriser leur développement durable. Les ressources énergétiques, hydriques, minières et agricoles sont relativement moins abondantes qu'ailleurs, et l'extraction de ressources se heurte rapidement aux capacités de charge limitées des petites îles;

e) *Exposition aux crises écologiques mondiales*. Les petits États insulaires en développement sont exposés à des menaces particulières imputables à la dégradation de l'environnement à l'échelon mondial, et notamment au changement climatique (élévation du niveau des mers, destruction des récifs coralliens essentiels à la sécurité alimentaire et à l'adaptation fondée sur les écosystèmes), au tourisme, à l'appauvrissement de la biodiversité, à la pollution causée par les déchets, à la pénurie d'eau douce et à l'acidification des océans. On notera également que la

¹³ Des caractérisations analogues des petits États insulaires en développement ont été proposées ailleurs. Voir, par exemple, Département des affaires économiques et sociales, *Problèmes de développement en Afrique subsaharienne et dans les pays se relevant de conflits : rapport de la septième session du Comité des politiques de développement, 14-18 mars 2005*, figure 2.

vulnérabilité des petits États insulaires en développement suit la logique des seuils critiques et des points de non-retour.

13. Depuis le début des années 90, les efforts visant à quantifier le degré de vulnérabilité ont principalement porté sur la vulnérabilité économique et écologique plutôt que sociale, à l'image des travaux accomplis par les organismes des Nations Unies pour établir un indice de vulnérabilité économique permettant de déterminer si un pays appartient ou non à la catégorie des pays les moins avancés. Le Comité des politiques de développement a notamment mis au point un indice composite de vulnérabilité économique permettant de mesurer la vulnérabilité économique structurelle d'un pays à partir de son exposition et des chocs passés¹⁴. Cet indice prend en compte le passé et reste centré sur les chocs nationaux dans les secteurs primaires. Quant aux chocs extérieurs, ils se répercutent au niveau des exportations¹⁵. L'indice n'a pas pour but de cerner le plus grand nombre de cas de vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux chocs extérieurs ni des chocs à venir potentiellement différents, comme ceux provoqués par le changement climatique. Néanmoins, dans l'examen le plus récent mené par le Comité (en 2009), l'indice de vulnérabilité économique tendait à être beaucoup plus élevé ou pire pour les petits États insulaires en développement à faible revenu que pour les autres pays à faible revenu et pour les pays les moins avancés. En réalité, 9 des 20 pays ayant l'indice de vulnérabilité économique le plus élevé ou le pire indice étaient des petits États insulaires en développement¹⁶.

14. En 1995, une approche différente a été proposée¹⁷, qui a été adoptée par le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales en 1996¹⁸. À partir de ces travaux, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Banque asiatique de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont élaboré à la fin de 2009 un indice de vulnérabilité permettant d'évaluer le degré de vulnérabilité des pays aux crises financières et économiques. L'indice de vulnérabilité aux crises économiques de la CESAP se définit comme la différence normalisée entre un indice d'exposition et un indice de la capacité de faire face¹⁹.

¹⁴ L'exposition tient compte de la taille de la population, de l'éloignement géographique, de la concentration des exportations de marchandises, de la part de l'agriculture, de la foresterie et des pêches dans le produit intérieur brut. Les chocs passés tiennent compte de la proportion de la population sans-abri pour cause de catastrophe naturelle, de l'instabilité de la production agricole et de l'instabilité des exportations de biens et services.

¹⁵ Comité des politiques de développement, *Handbook on the Least Developed Country Category: Inclusion, Graduation and Special Support Measures* et *Statistical Tables Update-2009 Review*.

¹⁶ L'examen 2009 reposait sur des données de 2007 et l'indice de vulnérabilité économique était calculé pour 61 pays à faible revenu, dont 13 petits États insulaires en développement.

¹⁷ L. Briguglio, « Small island developing States and their economic vulnerabilities », *World Development*, vol. 23, n° 9 (1995), p. 1615 à 1632. L. Briguglio *et al.*, « Economic vulnerability and resilience: concepts and measurements », WIDER Research Paper n° 2008/55 (Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, mai 2008).

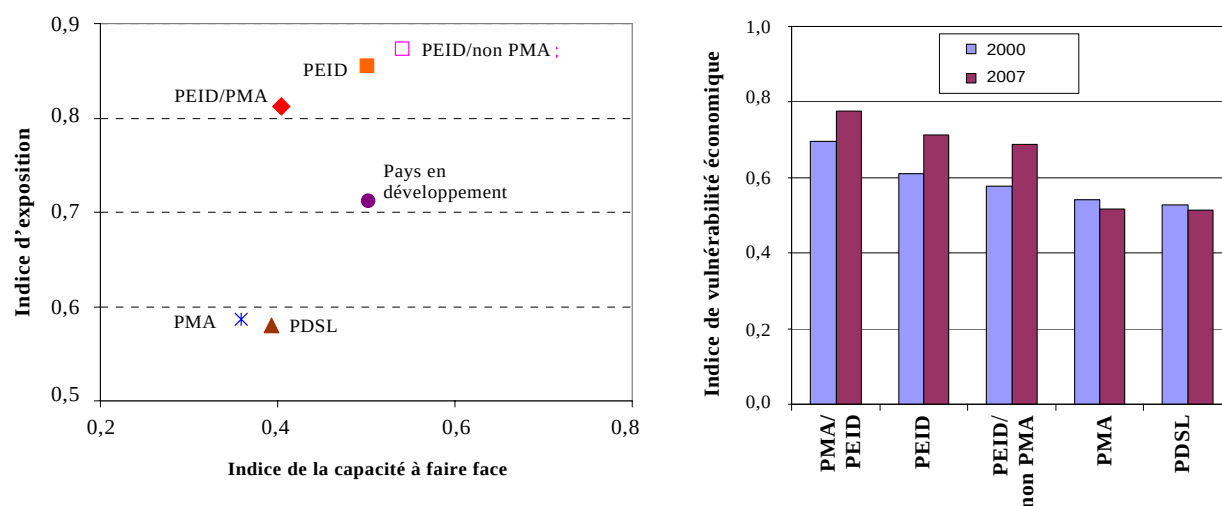
¹⁸ Pour un aperçu général, voir le rapport du Secrétaire général sur l'établissement d'un indice de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement (A/53/65-E/1998/5).

¹⁹ Le degré d'exposition aux crises économiques est mesuré au moyen des cinq indicateurs suivants : a) EXPY (indice de sophistication des exportations)/PIB par habitant; b) investissements étrangers directs (IED) (en pourcentage du PIB); c) aide publique au développement (en pourcentage du PIB); d) transferts de fonds des travailleurs (en pourcentage du PIB); et e) tourisme récepteur (en pourcentage du PIB). La capacité d'atténuer la crise est

L'indice a été établi pour 119 pays, dont 24 petits États insulaires en développement du monde entier, dont six figurent parmi les pays les moins avancés.

Figure II

Vulnérabilité économique par région et par groupe de pays, 2000-2007



Source : CESAP et Département des affaires économiques et sociales, données fondées sur des études de la CESAP et les méthodes décrites dans le *Rapport régional pour l'Asie et le Pacifique 2009/10* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.F.10).

Abréviations : PMA : pays les moins avancés; PDSL : pays en développement sans littoral; PEID : petits États insulaires en développement.

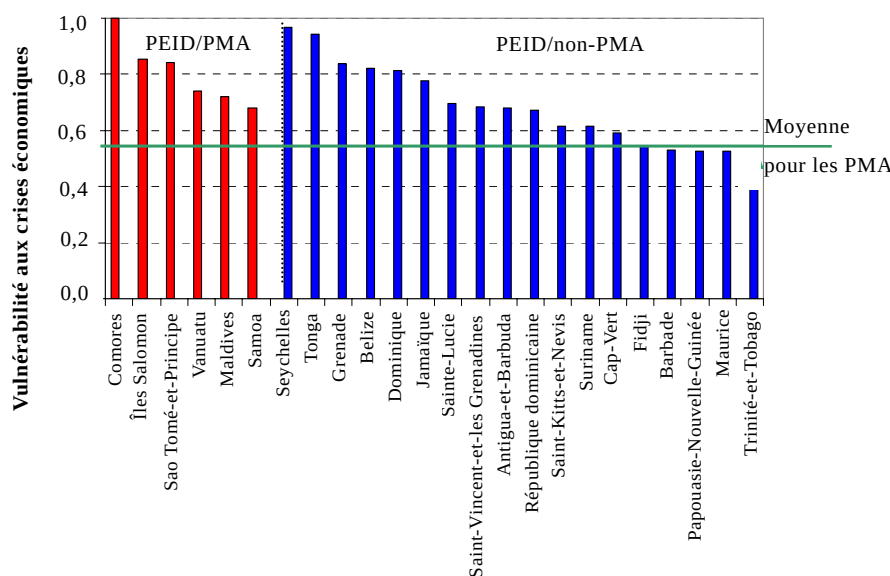
15. La figure II montre que les petits États insulaires en développement ont, en moyenne, une vulnérabilité économique nettement supérieure à celle des autres pays en développement, ce qui s'explique principalement par leur plus grande exposition aux chocs extérieurs. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement ayant un revenu élevé et qui ne font pas partie des pays les moins avancés est en moyenne supérieure à celle du groupe des pays les moins avancés, ce qui indique qu'ils n'ont pas la capacité de compenser leur exposition naturelle élevée par une capacité de faire face supérieure malgré un revenu élevé. Les pays en développement sans littoral, qui typiquement ont une faible capacité de faire face, se révèlent pourtant nettement moins vulnérables que les petits États insulaires en développement. La vulnérabilité économique moyenne de ces derniers est passée de 0,61 en 2000 à 0,71 en 2007, principalement à cause de la combinaison d'une exposition plus élevée (0,78 à 0,86) et d'une capacité de faire face légèrement inférieure (0,53 à 0,50). Les faits montrent que l'écart en matière de vulnérabilité entre les petits États insulaires en développement et les autres pays s'est creusé depuis 2007, étant donné que les conséquences de la crise financière mondiale

évaluée au moyen des cinq indicateurs suivants : a) ratio dette publique extérieure/PIB; b) réserves totales en mois d'importations; c) ratio épargne brute/PIB; d) efficacité des pouvoirs publics telle que ressortant des indicateurs de la gouvernance dans le monde de la Banque mondiale; et e) indice de développement humain.

aggravent encore les niveaux d'endettement insoutenables de nombreux petits États insulaires en développement. En revanche, la vulnérabilité économique moyenne des petits États insulaires en développement a légèrement diminué, reculant de 0,65 en 1995 à 0,61 en 2000, principalement à cause d'une capacité de faire face supérieure malgré une plus grande exposition.

Figure III

Indice de vulnérabilité économique de la CESAP pour 24 petits États insulaires en développement par rapport à la moyenne pour l'ensemble des pays les moins avancés



Source : CESAP et Département des affaires économiques et sociales, données fondées sur des études de la CESAP, méthodes décrites dans le *Asia-Pacific Regional Report 2009/10*.

Abréviations : PMA : pays les moins avancés; PEID : petits États insulaires en développement.

16. Les différences entre pays en ce qui concerne la vulnérabilité économique sont considérables (voir fig. III). Les indices de vulnérabilité les plus élevés sont principalement dus à une forte exposition aux chocs. Ainsi, les Tonga sont extrêmement exposées, car elles sont fortement tributaires des mouvements internationaux de capitaux : les envois de fonds qui leur sont destinés représentent 39 % du PIB, l'aide publique au développement dont elles bénéficient constitue 12 % du PIB et le volume des investissements étrangers directs (IED) y compte pour 11 % du PIB. Vanuatu connaît une situation analogue même s'il est moins tributaire du tourisme, qui représente 15 % du PIB. Le Samoa est lui aussi assez exposé, les envois de fonds constituant 23 % de son PIB et le tourisme, 18 %. Les Maldives sont également très exposées puisque le secteur du tourisme y compte pour 52 % du PIB. Indépendamment du revenu, la majorité des petits États insulaires en développement ont en moyenne un indice de vulnérabilité plus élevé que celui de l'ensemble des pays les moins avancés. Quelques petits États insulaires en développement ayant un PIB par habitant relativement plus élevé sont même plus

vulnérables que certains d'entre eux reconnus comme figurant parmi les pays les moins avancés. Cet état de choses dénote la nécessité de reconnaître officiellement la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et de mettre en place un système d'appui propre à renforcer leur résilience.

17. L'extrême vulnérabilité des petits États insulaires en développement ressortirait encore plus nettement si l'on adoptait une approche globale tenant compte de la vulnérabilité économique, environnementale et sociale. L'indice de vulnérabilité environnementale, qui a été élaboré par la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des partenaires en 1999, est plus élevé ou pire pour 27 des 33 petits États insulaires en développement (pour lesquels des données sont disponibles) que la moyenne pour les pays les moins avancés et il empire depuis 2005 (voir E/CN.17/2010/9, fig. I). L'indice prend en compte 50 indicateurs portant sur les risques naturels/anthropogéniques, la résilience et l'intégrité des écosystèmes et concerne des questions liées au changement climatique, à la biodiversité, à l'eau, à l'agriculture et à l'industrie de la pêche, à la santé humaine, à la désertification et aux catastrophes naturelles.

18. En 2010, le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales a revu ses travaux précédents portant sur un cadre conceptuel destiné à mesurer la vulnérabilité dans toutes les dimensions du développement durable, comme il est demandé aux paragraphes 113 et 114 du Programme d'action de la Barbade. Il a élaboré un cadre d'autoévaluation de la résilience et de la vulnérabilité qui recouvre les 12 thèmes du Programme d'action et leurs relations réciproques. Il peut être utilisé pour mesurer les avancées en termes de vulnérabilité économique, environnementale et sociale ainsi que pour contrôler la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Le cadre a fait l'objet d'un examen critique par des pairs et doit être affiné par le biais d'applications pilotes.

III. Application de la Stratégie de Maurice : progrès enregistrés, enseignements tirés et défis à relever

A. Aperçu général

19. La Stratégie de Maurice classe la vulnérabilité selon 19 thèmes et 7 moyens d'exécution (tableau 1). Les principales contraintes auxquelles se heurte l'application de la Stratégie sont notamment le déclin de l'aide publique au développement dans certains petits États insulaires en développement, le manque de compétences techniques, ainsi que les difficultés financières, techniques et institutionnelles.

Tableau 1
Stratégie de Maurice : thèmes et moyens d'exécution

<i>Thèmes</i>			
1	Changement climatique et élévation du niveau des mers	11	Science et technologie
2	Catastrophes naturelles et environnementales	12	Retrait de la liste des pays les moins avancés
3	Gestion des déchets	13	Commerce : mondialisation et libéralisation
4	Ressources côtières et marines	14	Renforcement durable des capacités et éducation en vue du développement durable
5	Ressources en eau douce	15	Production et consommation durables
6	Ressources côtières	16	Environnement national et régional favorable
7	Ressources énergétiques	17	Santé
8	Ressources touristiques	18	Gestion des connaissances et information au service de la prise de décision
9	Diversité biologique	19	Culture
10	Transports et communications		
<i>Moyens d'exécution</i>			
1	Accès aux ressources financières et fourniture de celles-ci	5	Suivi et évaluation
2	Science et développement et transfert de technologie	6	Rôle des Nations Unies dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action
3	Développement des capacités	7	Rôle des institutions régionales des petits États insulaires en développement en matière de suivi et d'application
4	Gouvernance nationale et internationale		

20. L'aide publique au développement (APD) est un indicateur permettant de mesurer la contribution en ressources par les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les bailleurs de fonds à l'application de la Stratégie. Le volume total des flux d'aide publique au développement à destination du sous-groupe de 29⁹ petits États insulaires en développement a atteint 1,7 milliard de dollars en 2007, celui de l'aide multilatérale en faveur de ces pays s'élevant à

665 millions de dollars en 2007 (en provenance, pour la plupart, de l'Union européenne). En 2009, l'assistance apportée par les Nations Unies représentait quelques dizaines de millions de dollars. S'agissant des résultats, les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie varient nettement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre.

21. Les questions ayant trait à la Stratégie sont généralement bien intégrées dans les plans et initiatives de développement des petits États insulaires en développement, qui, pour la plupart, couvrent les thèmes les plus importants de la Stratégie. Selon une enquête menée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) au début de 2010, 63 % des petits États insulaires en développement des Caraïbes ont indiqué que les ressources financières qui leur étaient affectées étaient insuffisantes pour une mise en œuvre de la Stratégie, 50 % affirmaient ne disposer que d'un savoir-faire minimum et 57 % déclaraient n'avoir reçu qu'une aide limitée de la part de la communauté internationale. Ces résultats révèlent la nécessité constante, exprimée par les petits États insulaires en développement du monde entier, pour les partenaires de développement d'apporter une aide financière et technique aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie.

22. Les sections ci-après fournissent des informations sur les progrès enregistrés, les enseignements tirés et les défis à relever, sur le plan de l'application de la Stratégie de Maurice.

B. Économie

Transports et communications

23. Les transports et les communications constituent les liens essentiels dans les petits États insulaires en développement, entre ceux-ci et avec le reste du monde. La distance et l'isolement leur imposent des coûts de transport relativement élevés et ils n'ont guère de prise sur la qualité et la fréquence des services de transport maritime et aérien internationaux.

24. S'il est vrai que les transports maritimes sont, en général, beaucoup moins onéreux que les transports terrestres du fait des importantes économies d'échelle que rendent possibles les conteneurs modernes et les navires de vrac, ces petits États insulaires en développement, pour la plupart, ne transportent que des volumes trop faibles pour bénéficier pleinement des technologies et pratiques utilisées de nos jours dans les transports. Ce facteur, sans compter les énormes distances géographiques et les discontinuités modales, et cela même lorsque les distances à parcourir sur terre ne sont pas grandes, s'ajoute aux coûts élevés du fret et aux coûts logistiques, ainsi qu'à la fréquence réduite des services, concernant les transports tant maritimes qu'aériens. Ainsi, en février 2010, le transport d'un conteneur standard de 20 pieds de Nagoya (Japon) à Port Vila (Vanuatu) revenait à 4 700 dollars des États-Unis, alors qu'un même volume transporté à Brisbane (Australie), soit sur une distance géographique du même ordre, ne revenait qu'à 1 100 dollars²⁰. Dans un monde qui se globalise, les coûts logistiques et les obstacles non tarifaires ont pris le pas sur les tarifs douaniers et jouent un rôle capital dans la compétitivité d'ensemble des petits États insulaires en développement. D'une manière générale, la

²⁰ www.japan-partner.com/car-shipping-cost.php.

performance logistique des petits États insulaires en développement est de loin inférieure à celle d'autres pays en développement, comme le montre l'Indice de performance logistique établi par la Banque mondiale pour 2010 : 9 des 11 petits États insulaires en développement pour lesquels on disposait de données figurent parmi les 50 pays les moins performants de ce point de vue, 3 étant parmi les 10 pays les moins performants au monde.

25. En revanche, les volumes transportés par plusieurs petits États insulaires en développement ont nettement augmenté. Ainsi, le trafic portuaire de conteneurs a en gros doublé de 2001 à 2007 dans ceux de ces pays qui sont stratégiquement situés le long des grandes voies de transport maritime – par exemple la Jamaïque, Maurice, la République dominicaine et la Trinité-et-Tobago. Aux Bahamas, il a pratiquement triplé pendant la même période. Toutefois, par opposition à ces chiffres, les flux de conteneurs ont stagné dans les petits États insulaires en développement situés à la périphérie des réseaux en étoile qui se constituent pour ces flux. De 2000 à 2007, le fret aérien, exprimé en tonnes par kilomètre, s'est accru dans 9 des 23 petits États insulaires pour lesquels on disposait de données alors qu'il a diminué de plus de moitié dans quelques-uns des plus pauvres d'entre eux.

26. La constitution des réseaux en étoile pour les transports aériens, les transports maritimes et l'interconnexion Internet a profité à certaines nouvelles plaques tournantes au prix d'une nouvelle marginalisation des petits États insulaires en développement situés à la périphérie de ces réseaux. Ce problème a été aggravé par la tendance à la libéralisation des services d'infrastructure et l'augmentation de la participation du secteur privé, qui ont neutralisé certains des effets de ces tendances qui autrement auraient été bénéfiques. De même, la viabilité des services de transport à destination d'îles lointaines situées à l'intérieur du territoire de nombreux petits États insulaires en développement ne cesse de poser un défi majeur, en particulier dans les archipels. De manière générale, même les petits États insulaires en développement géographiquement bien situés n'ont pu mettre à profit leur position pour obtenir une largeur de bande supérieure à la moyenne ni des coûts inférieurs à la moyenne. En 2009, la tarification des services d'interconnexion Internet de transit pour les capitales des petits États insulaires en développement était une à deux fois plus élevée que dans les villes des États-Unis et d'Europe. Ainsi, malgré les rapides améliorations absolues des communications, ces pays demeurent relativement à la traîne²¹, ce qui entraîne un écart entre le matériel informatique et les logiciels. Comme signes encourageants s'agissant des conditions d'exploitation d'infrastructures extérieures, certains opérateurs disposant d'une capacité de diffusion par satellite en bande C sont disposés à collaborer avec les petits États insulaires en développement du Pacifique en vue de la location de capacités à de faibles taux.

27. Parmi les progrès notables réalisés à l'échelle régionale, on peut citer l'adoption des Principes du Forum des îles du Pacifique sur les services de transport régionaux (2004), la création du Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique en 2005, la conclusion de l'Accord sur les services aériens dans les îles du Pacifique, les efforts visant à créer une compagnie aérienne régionale dans les Caraïbes, l'élaboration de la Stratégie régionale de numérisation du Pacifique, l'établissement des sites du plan de connexion Internet dans les régions rurales du Pacifique et la mise en place du réseau d'information du Pacifique Sud.

²¹ TeleGeography Research, 2010.

28. L'étroitesse des marchés des petits États insulaires en développement a limité la possibilité d'établir des partenariats public-privé et d'autres formes de participation du secteur privé, empêchant ainsi certains de ces États de mettre en œuvre des plans ambitieux pour offrir un « service universel » et un réseau étendu au grand public. De même, l'entretien est beaucoup plus coûteux. Pourtant, nombreux sont les petits États insulaires en développement qui ont adopté des politiques nationales en matière de communications qui ont ouvert davantage leurs marchés à la concurrence et prévoient des plans ambitieux d'exploitation des technologies modernes, notamment le satellite et les fibres optiques. La popularité sans cesse croissante de la téléphonie mobile est frappante; Nauru a même décidé d'éliminer progressivement son service de téléphone fixe. Plusieurs petits États insulaires en développement ont réalisé une couverture radiophonique et télévisée de tout leur territoire.

29. La sûreté et la sécurité des transports maritimes, des transports aériens et des communications par Internet sont toujours en tête des priorités, compte tenu des grands accidents de navigation, de la montée de la piraterie internationale ainsi que des normes mises en avant par l'Organisation maritime internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union internationale des télécommunications et le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques.

30. Malgré les efforts entrepris, la prestation de services fiables et efficaces de transport aérien, terrestre et maritime et de communications demeure un défi pour de nombreux petits États insulaires en développement. Le régionalisme et la régionalisation en matière de transports et de communications sont d'importants instruments permettant à ces États de faire face au problème. En particulier, le partage des ressources dans les domaines des infrastructures, de la technologie, des solutions institutionnelles, de la réglementation et de l'administration s'est révélé être une forme de coopération à faible coût.

Commerce

31. Du fait de leur exiguïté et de la modicité de leurs ressources, les économies des petits États insulaires en développement figurent parmi les plus ouvertes au commerce dans le monde et sont relativement vulnérables aux crises commerciales. Leur part dans le volume total des échanges mondiaux n'a cessé de baisser depuis 1990. Si le taux de croissance des pays exportateurs de produits de base était supérieur à 10 % au plus fort de la bonne conjoncture en 2007, celui des petits États insulaires en développement ne disposant pas de ressources est resté bien en deçà de la moyenne mondiale. La crise financière mondiale a eu un effet grave sur le commerce. Ainsi, on estime à 31 % et à 16 %, respectivement, les pertes en recettes d'exportation subies par le Samoa et les Îles Salomon en 2008, ce qui était beaucoup plus élevé que les pertes subies par la Chine (-7 %).

32. Les économies de nombreux petits États insulaires en développement sont très exposées aux chocs en raison de leur dépendance excessive à l'égard de quelques marchés. Ainsi, 68 % des exportations des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sont destinées à l'Union européenne, aux États-Unis et au Canada. Tous ces États qui exportent leurs produits vers des marchés préférentiels ont vu s'éroder les préférences commerciales du fait de la libéralisation du commerce. Les petits États insulaires en développement qui sont membres du

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique font face à de nouveaux défis dans le cadre des accords de partenariat économique avec l'Union européenne, notamment la perte des recettes douanières qui leur permettaient de financer des services d'éducation et de santé essentiels.

33. Les courants d'échanges et accords commerciaux mondiaux sont à l'image des systèmes de transports et de communications en étoile. Les petits États insulaires en développement sont généralement à la périphérie de ces systèmes et n'en influencent guère l'orientation. Cette situation est aggravée par le fait qu'ils ne peuvent pas influencer sur les négociations commerciales en raison de moyens nationaux limités. Le système commercial multilatéral impose des obligations contraignantes à ses membres, quelle que soit leur taille ou leur situation particulière. S'il est vrai que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a pas prévu de mesures spécifiques pour les petits États insulaires en développement, elle a toutefois établi, en 2002, un programme de travail sur les petites économies et adopté, en 2006, des recommandations sur les mesures visant à aider les petites économies à s'acquitter de leurs obligations.

34. À l'heure actuelle, 24 petits États insulaires en développement sont membres de l'OMC et 15 de ceux-ci font partie du sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement⁹. Le Cap-Vert et les Tonga y ont adhéré récemment, en 2008 et en 2007, respectivement. Six ont actuellement le statut d'observateur pendant que la procédure de leur adhésion formelle est en cours; ce sont (la date de la demande d'adhésion est entre parenthèses) : les Bahamas (2001); les Comores (2007); le Samoa (1998); Sao Tomé-et-Principe (2004); les Seychelles (1995); et Vanuatu (1995). Du fait des procédures multiformes d'adhésion et des conditions attachées au statut de membre, l'adhésion pose un défi pour les petits États insulaires en développement. Bon nombre d'entre eux, membres de l'OMC ou non, poursuivent des réformes de leur réglementation. Un débat est en cours sur l'adoption de mesures permettant d'assurer une transition sans heurt pour les membres de l'OMC qui sortiraient de la catégorie des pays les moins avancés; cela revêt une importance capitale par exemple pour les Maldives, compte tenu de la perte de l'assistance spéciale à laquelle elles s'exposent lorsqu'elles ne seront plus inscrites sur la liste des pays les moins avancés.

35. L'insuffisance des capacités nationales de facilitation du commerce, notamment en matière de douanes, de collecte de données et d'échange institutionnel d'informations, a limité les avantages que les petits États insulaires en développement retirent du commerce. Vu leur base économique exiguë, leur isolement des marchés mondiaux et l'accroissement de leurs déficits commerciaux (par exemple, le déficit commercial de Tuvalu représentait 78 % de son PIB), ces États remettent de plus en plus en question les avantages potentiels des accords commerciaux. Les négociations commerciales ont essentiellement porté sur le commerce des services et la mobilité de la main-d'œuvre. Les arrangements régionaux sur la mobilité de la main-d'œuvre, tels que la politique de la Nouvelle-Zélande relative aux employeurs saisonniers reconnus et le système pilote des travailleurs saisonniers mis en place par l'Australie, constituent pour les habitants des îles du Pacifique une chance qui demeure toutefois limitée et est entravée par le coût élevé des transports. En octobre 2008, les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (dont la plupart sont des petits États insulaires en développement) ont mis en place des arrangements réciproques de libre-échange en

remplacement des préférences non réciproques d'accès au marché en vigueur dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Au titre de ces accords avec les petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'Union européenne s'est engagée à permettre immédiatement l'accès en franchise à 98,5 % des importations de biens et à 94 % des importations de services contre une libéralisation des marchés à long terme par le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Sept États insulaires en développement du Pacifique (Îles Cook, Fidji, Nioué, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu) ont annoncé qu'ils étaient disposés à appliquer l'Accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique. Les négociations progressent lentement en ce qui concerne l'Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques (PACER-Plus) entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'une part, et les petits États insulaires en développement du Pacifique, d'autre part.

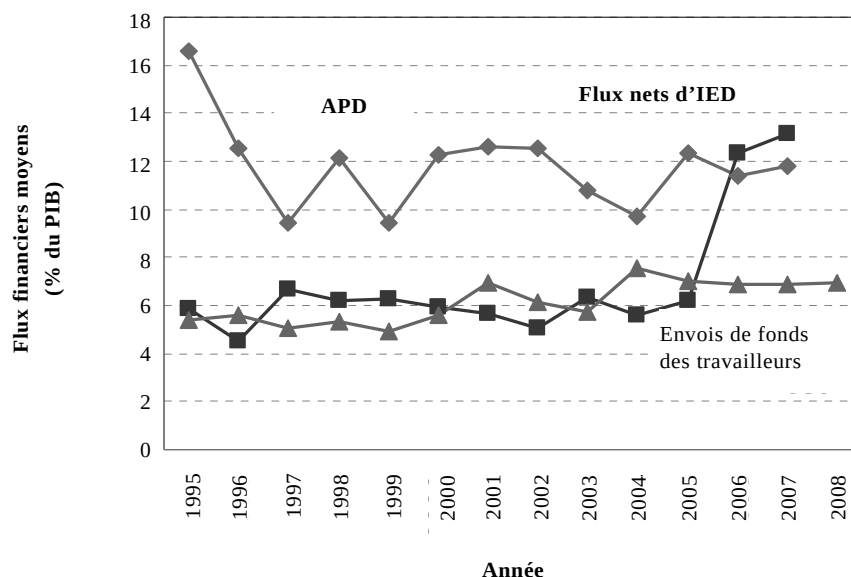
Accès aux ressources financières et fourniture de celles-ci

36. Les ressources financières comptent parmi les moyens les plus importants permettant aux petits États insulaires en développement de faire face à leur vulnérabilité. Malheureusement, l'accès à ces ressources est particulièrement problématique pour ces pays à cause de la petite taille de leurs économies, ce qui se traduit par des coûts élevés de l'information sur les marchés et de l'élaboration de projets. C'est pourquoi les efforts entrepris par les gouvernements pour promouvoir les IED et les partenariats public-privé ont rencontré peu de succès dans nombre de ces pays. En outre, du fait d'économies d'échelle limitées, de coûts de transport élevés et de faibles capacités commerciales en dépit de la libéralisation des économies, les petits États insulaires en développement enregistrent d'importants déficits commerciaux qu'ils ne peuvent supporter sans des apports de capitaux extérieurs, comme l'APD, les IED et les envois de fonds des travailleurs.

37. En moyenne, le montant de l'APD accordée au sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement⁹ a baissé à la fin des années 90 et s'est stabilisé depuis entre 10 % et 12 % du PIB (voir fig. IV). Les flux nets d'IED en direction de ce sous-groupe ont été stables, représentant 12 % du PIB jusqu'en 2005, avant de rapidement doubler. Les envois de fonds des travailleurs ont augmenté plutôt lentement, atteignant en moyenne 7 % du PIB en 2008. Tout indique que les envois de fonds et les IED ont considérablement baissé depuis le deuxième semestre de 2008.

Figure IV

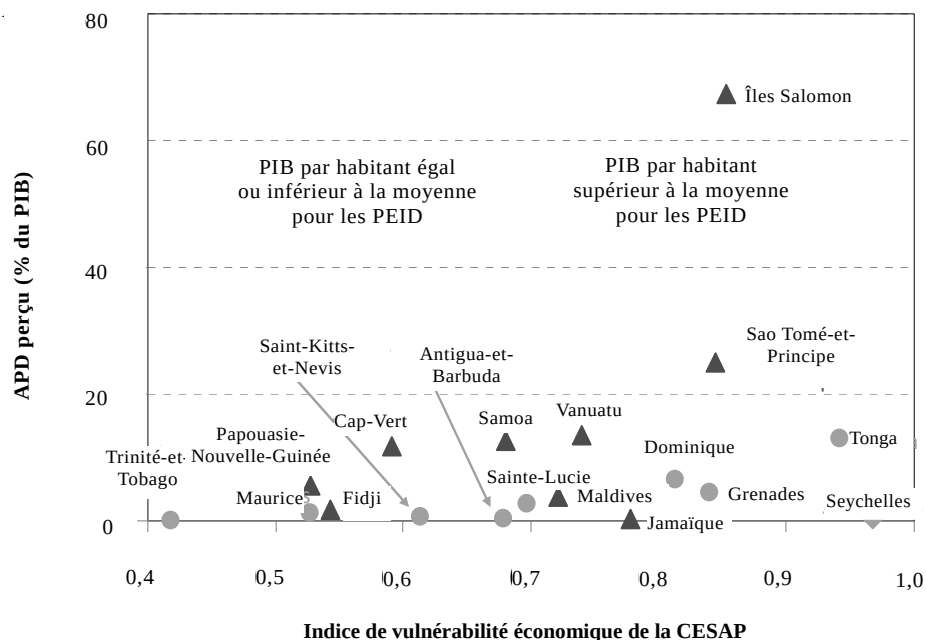
Flux moyens de l'aide publique au développement, des investissements étrangers directs (flux nets) et des envois de fonds des travailleurs à destination de 29 petits États insulaires en développement, 1995-2008



Abréviations : IED : investissement étranger direct; PIB : produit intérieur brut; APD : aide publique au développement.

38. Le montant total de l'APD destinée aux 29 membres du sous-groupe de petits États insulaires en développement est tombé de 1,4 milliard de dollars en 1995 à 1,1 milliard en 2000, puis est remonté à 1,4 milliard en 2006 pour atteindre un niveau record de 1,7 milliard de dollars en 2007. Selon le Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'aide multilatérale aux petits États insulaires en développement est passée de 124 millions de dollars en 2002 à 665 millions de dollars en 2007, en provenance essentiellement de l'Union européenne. Les flux d'aide multilatérale diffèrent considérablement d'un petit État insulaire en développement à l'autre. L'application de la Stratégie de Maurice a été principalement financée au moyen de ressources nationales.

Figure V
**Aide publique au développement perçue par rapport à l'indicateur
 de vulnérabilité économique en 2007**



Abréviations : CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;
 PIB : produit intérieur brut; APD : aide publique au développement; PEID : petits États insulaires en développement.

39. On observe d'énormes différences dans le montant de l'APD accordée aux petits États insulaires en développement (voir tableau 2). Cette aide n'est pas systématiquement consentie aux petits États insulaires en développement ayant le revenu le plus faible ni aux plus vulnérables d'entre eux (voir fig. V). Le récent accroissement de l'APD a essentiellement profité aux Îles Salomon, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et au Timor-Leste. En fait, l'APD à destination de 12 des 29 membres du sous-groupe de petits États insulaires en développement⁹ a baissé depuis 2005. Le taux d'émigration reste très élevé dans nombre de ces pays (par exemple, 35 % au Samoa, 34 % aux Tonga et 17 % aux Fidji). Conséquence : les envois de fonds des travailleurs ont atteint 23 % du PIB au Samoa et 39 % aux Tonga, alors qu'ils n'ont été que de 0,3 % aux Maldives et 0,2 % en Papouasie-Nouvelle-Guinée (voir tableau 2).

40. C'est dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes que le volume relatif des flux nets d'IED a été le plus important. Les différences entre pays sont énormes, les flux allant de 0,5 % du PIB au Samoa à près de 34 % à Antigua-et-Barbuda (voir tableau 4). Les importants investissements étrangers directs réalisés dans les secteurs du tourisme, de l'exploitation minière et des services de communications dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes ont permis à ceux-ci de combler le déficit du compte des opérations courantes, qui a

atteint en moyenne 14 % au cours des cinq dernières années. L'ampleur de ces investissements ainsi que les investissements publics dans ces pays ont permis de relever les niveaux d'investissement, les portant à quelque 28 % dans les années 2000, sans pour autant engendrer des taux de croissance élevés.

Tableau 2

Aide publique au développement perçue, flux nets d'investissements étrangers directs en 2007 et envois de fonds des travailleurs en 2008

	<i>Flux financiers (% du PIB)</i>		
	<i>Envois de fonds</i>	<i>IED</i>	<i>APD</i>
Antigua-et-Barbuda	2,1	33,9	0,40
Bahamas	..	10,9	0,00
Cap-Vert	8,0	9,0	11,80
Comores	2,3	0,2	..
Dominique	8,2	13,6	6,30
Fidji	5,0	8,0	1,70
Grenade	10,0	22,9	4,50
Îles Marshall	..	..	1,20
Îles Salomon	3,2	8,0	67,30
Jamaïque	14,7	6,6	0,26
Kiribati	6,9	..	20,60
Maldives	0,2	1,4	3,80
Maurice	2,5	5,0	41,90
Palaos	..	..	13,40
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,2	1,5	5,70
Sainte-Lucie	3,1	27,3	2,60
Saint-Kitts-et-Nevis	6,9	27,9	0,60
Saint-Vincent-et-les Grenadines	5,1	16,5	12,70
Samoa	25,8	0,5	7,80
Sao Tomé-et-Principe	1,1	24,4	25,00
Seychelles	1,4	27,3	0,40
Timor-Leste	..	..	16,30
Tonga	37,7	10,8	13,10
Trinité-et-Tobago	0,5	..	0,10
Vanuatu	1,2	6,7	13,50

Abréviations : IED : investissements étrangers directs; APD : aide publique au développement; PIB : produit intérieur brut.

41. L'accroissement du fardeau de la dette est une source de préoccupation pour de nombreux petits États insulaires en développement, en particulier dans les Caraïbes. En 2007, le taux moyen de l'encours de la dette extérieure du sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement⁹ était d'environ 80 % du PIB. L'encours de la dette extérieure représentait 100 % à 220 % du PIB d'un tiers des petits États

insulaire en développement pour lesquels on disposait de données et tout porte à croire que la situation s'est aggravée depuis 2008. Le niveau de la dette publique est également très élevé, dépassant 100 % du PIB dans plusieurs cas. À la différence des pays les moins avancés et de certains autres groupes de pays, les petits États insulaires en développement qui ne font pas partie des pays les moins avancés n'ont pu satisfaire aux conditions requises pour bénéficier d'un allègement de leur dette et sont de plus en plus considérés inadmissibles pour ce qui est de l'aide au développement. Dans le cadre du marché et de l'économie uniques de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les petits États insulaires en développement des Caraïbes se sont fixé pour objectif de maintenir le ratio dette-PIB à moins de 60 % d'ici à 2020. Un fonds régional de développement doté de 250 millions de dollars a été créé en 2008 pour promouvoir le développement des entreprises dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes défavorisés. Le manque de capacités et la petite taille des projets ont limité la possibilité d'établir des partenariats public-privé et entravé l'accès des petits États insulaires en développement aux mécanismes internationaux de financement comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le mécanisme pour un développement propre.

Tourisme

42. Le tourisme a considérablement contribué au développement de nombreux petits États insulaires en développement et continuera de jouer un rôle très important dans leur croissance future. En moyenne, les recettes touristiques ont représenté 51 % de la valeur totale des exportations du sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement⁹ en 2007, contre 42 % en 2000, alors qu'il a représenté moins de 10 % dans les autres pays en développement. En 2007, la part des recettes touristiques était supérieure à 50 % des recettes d'exportation dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Cap-Vert, Dominique, Grenade, Maldives, Samoa, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Vanuatu (voir tableau 3). Aux Maldives, le secteur touristique représente environ 52 % du PIB.

43. La dépendance vis-à-vis du tourisme est un important facteur de vulnérabilité économique pour les petits États insulaires en développement, en particulier compte tenu des fortes fluctuations des recettes touristiques. Les principales raisons de ces fortes fluctuations sont notamment la crise financière, l'instabilité des cours du pétrole, les avis négatifs donnés aux voyageurs, les risques de santé présumés et la dépendance à l'égard de quelques grands marchés. Aussi, les Européens représentent-ils plus de 70 % des touristes aux Maldives.

Tableau 3

Recettes tirées du tourisme international dans certains petits États insulaires en développement, exprimées en pourcentage du montant total des recettes d'exportations en 2007

	<i>Recettes tirées du tourisme international, exprimées en pourcentage du montant total des exportations de biens et services</i>
Cap-Vert	74
Samoa	70
Maldives	68
Sainte-Lucie	66
Vanuatu	65
Bahamas	65
Antigua-et-Barbuda	58
Grenade	56
Saint-Vincent-et-les Grenadines	51
Dominique	51
Saint-Kitts-et-Nevis	49
Jamaïque	43
Seychelles	42
Maurice	37
Tonga	36
Sao Tomé-et-Principe	31
Trinité-et-Tobago	5

44. Les plans et politiques relatifs au tourisme durable adoptés par les petits États insulaires en développement visaient à accroître la capacité d'adaptation et la valeur ajoutée et à remédier à la répartition souvent inéquitable des avantages tirés du tourisme. Des politiques, stratégies, plans ou objectifs nationaux en matière de tourisme ont été récemment élaborés notamment par la Barbade, les Îles Marshall, Kiribati, les Maldives, Maurice, les Palaos, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et Tuvalu. Les petits États insulaires en développement ont continué d'améliorer la promotion commerciale du tourisme et la promotion des investissements dans ce secteur. Les Fidji et Maurice ont conçu des stratégies et des campagnes nationales de valorisation de leur marque. Toutefois, l'insuffisance des infrastructures de transport continue d'entraver considérablement le développement du tourisme.

45. La promotion de l'écotourisme, du tourisme de croisière, du tourisme axé sur des événements, du tourisme de plongée, du tourisme favorable aux pauvres, du tourisme axé sur le patrimoine, du tourisme médical et du tourisme de mise en forme figure au programme de nombreux petits États insulaires en développement mais n'a guère été mise en pratique. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont élaboré une stratégie régionale pour les croisières en 2008 et ceux des Caraïbes étudient des options du même type. La promotion de l'écotourisme prend

diverses formes, notamment à Cuba, aux Fidji, à Sao Tomé-et-Principe, aux Seychelles et à Tuvalu. Dans les Caraïbes, l'initiative Youth PATH (Initiative d'atténuation de la pauvreté des jeunes par le biais du tourisme et du patrimoine) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage le tourisme axé sur le patrimoine.

46. Les plans et stratégies relatifs au tourisme durable sont encore plus importants dans les petits États insulaires en développement que dans les autres pays car une exploitation excessive risquerait de nuire au tourisme. L'écotourisme serait un modèle particulièrement prometteur pour les petits États insulaires en développement, malgré son faible impact économique. On pourrait envisager de créer une base de connaissances accessible sur la contribution des divers types de tourisme.

Ressources énergétiques

47. La plupart des petits États insulaires en développement sont largement tributaires du pétrole et d'autres combustibles fossiles importés pour leurs transports et la production d'électricité. La situation est particulièrement préoccupante compte tenu de la part importante de l'électricité produite avec du diesel, en raison de la taille réduite et de l'éloignement géographique de nombreuses îles. Ces États sont de ce fait extrêmement sensibles à l'instabilité des prix du pétrole. La hausse rapide des prix du pétrole entraîne souvent dans un premier temps une instabilité sociale et politique. Qui plus est, les infrastructures énergétiques des petits États insulaires en développement sont très vulnérables aux catastrophes naturelles. Plusieurs de ces États se sont efforcés d'améliorer la résistance de leurs centrales et réseaux électriques aux tempêtes tropicales.

48. Les importations de pétrole représentent en moyenne 12 % des importations des petits États insulaires en développement. Par exemple, la facture des importations pétrolières des Fidji a triplé en termes absolus entre 2000 et 2009 et a représenté un tiers de la facture des importations en 2009. Les importations de pétrole des petits États insulaires en développement du Pacifique atteignaient en moyenne 18 % de leur PIB. L'extrême instabilité et la flambée récente des prix du pétrole brut à l'échelle mondiale ont eu un fort impact sur la balance des paiements. Une augmentation de 10 dollars par baril du prix mondial du pétrole brut entraîne une diminution de 1,5 % du PIB des petits États insulaires en développement du Pacifique. En 2009, quatre petits États insulaires en développement du Pacifique ont signé l'Initiative d'achat en vrac de pétrole afin d'améliorer leur position sur le marché. Compte tenu de l'éloignement des petits États insulaires en développement du Pacifique, les prix au détail de l'essence sont parmi les plus élevés du monde en développement²². Afin d'atténuer les conséquences sociales de l'instabilité des prix du pétrole, les gouvernements de ces États décident généralement de fixer le prix de vente au détail des carburants au niveau local.

49. Les plans et politiques énergétiques visent à remédier à la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement, tout en assurant à tous les habitants des îles un approvisionnement en énergie sûr, fiable, abordable et sans danger pour l'environnement. Si la disponibilité de données sur l'énergie pose un grave problème à la plupart des petits États insulaires en développement, il apparaît

²² Voir www.gtz.de/fuelprices.

à l'évidence, d'après certaines données nationales, que seuls ceux ayant un potentiel hydroélectrique disposent, en quantité notable, d'énergie renouvelable utilisée à des fins commerciales. En témoigne la situation à Sao Tomé-et-Principe, avec un panier énergétique composé comme suit : diesel 38 %, bois de feu traditionnel (cause de déboisement et grave question de santé) 33 %, hydroélectricité 1 % et gaz naturel moins de 0,01 %. En revanche, le panier énergétique des Fidji est composé pour 33 % d'électricité produite par des combustibles fossiles, 62 % d'hydroélectricité, 4 % d'énergie tirée de la biomasse et 0,6 % d'énergie éolienne et d'autres ressources renouvelables modernes.

50. Dans les Caraïbes, la CARICOM, l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et l'Association des compagnies d'électricité des Caraïbes ont élaboré des politiques énergétiques régionales en 2007. Dans le Pacifique, une réunion des ministres de l'énergie étudiera les politiques énergétiques des îles du Pacifique en 2010. Des plans, politiques ou plans d'action nationaux en matière d'énergie existent dans au moins 22 petits États insulaires en développement, dont les Bahamas (2008), Bahreïn (2009-2014), les Fidji (2006), les Îles Salomon (2007), la Jamaïque (2006-2020), Kiribati (2009), les Maldives (2009-2013), Maurice (2009-2025) et Saint-Vincent-et-les Grenadines (2009). Des projets sont en cours d'élaboration ou d'examen dans les îles suivantes : Barbade, Grenade, Îles Marshall, Jamaïque, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Sainte-Lucie, Seychelles et Vanuatu. Les pays ont de plus en plus recours à des outils d'évaluation intégrés pour tenir compte des arbitrages nécessaires entre climat, terres, énergie et eau²³.

51. L'électrification des zones rurales, et en particulier des petites îles éloignées, demeure limitée en raison de l'importance des coûts d'investissement; toutefois, de nombreux petits États insulaires en développement ont fait des efforts particuliers à cet égard. Ainsi, les Fidji ont mené à bien entre 2005 et 2009 quelque 900 projets communautaires d'électrification des zones rurales dans le but d'assurer l'accès universel à l'électricité d'ici à 2016.

52. La plupart des petits États insulaires en développement ont adopté des stratégies visant à promouvoir les énergies renouvelables, telles que les énergies solaire, éolienne, thermique des océans, géothermique, hydroélectrique ou encore de la houle ou de la biomasse. C'est ainsi que les Maldives ont annoncé leur décision de se doter d'un secteur énergétique neutre du point de vue des émissions de carbone d'ici à 2020 et de réduire de moitié leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2015. Tuvalu a annoncé s'être fixé pour objectif de n'utiliser que des sources d'énergie renouvelables à compter de 2020. Malgré toutes ces mesures, peu de progrès ont été accomplis dans les petits États insulaires en développement pour remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie à faible émission de carbone; l'utilisation de combustibles fossiles a continué d'augmenter plus vite que celle d'énergie renouvelable dans la plupart des petits États insulaires en développement. Pour être économiquement viables, les solutions de rechange à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles ne peuvent se concrétiser sans subventions, à l'exception d'applications particulières. Les potentiels en matière d'énergie renouvelable varient considérablement d'un petit État insulaire en

²³ Une application pilote de modèle stratégique portant sur le concept climat, terres, énergie et eau pour Maurice a été présentée lors d'une manifestation parallèle durant la dix-septième session de la Commission du développement durable en 2009. On trouvera de plus amples informations à l'adresse : www.iaea.org/OurWork/ST/NE/Pess/csd-17.html.

développement à l'autre. La rareté des ressources en terres limite le développement des panneaux solaires, qui ont une faible intensité énergétique. Les activités de ces États sont centrées essentiellement sur l'énergie éolienne et solaire, ainsi que sur la production hydroélectrique, quand cela est possible. Des expériences concluantes ont été faites avec le chauffage de l'eau par l'énergie solaire (Barbade, Maurice et Palaos). La production d'électricité hybride solaire-diesel est à l'essai aux Maldives et à Tuvalu. L'énergie géothermique aurait un large potentiel dans les petits États insulaires en développement, mais elle n'en est qu'au stade initial de l'exploration (à Saint-Kitts-et-Nevis et à Sainte-Lucie). Les systèmes de conversion des déchets en énergie ont un bel avenir, mais restent sous-utilisés.

53. La communauté internationale appuie de nombreux projets relatifs à l'efficacité énergétique dans les petits États insulaires en développement. Les initiatives des gouvernements incluent la conversion de lampes incandescentes en lampes fluorescentes (Grenade, Maurice et Sainte-Lucie), l'installation de compteurs (Grenade), le rendement des combustibles utilisés dans les transports (Tuvalu), les concessions de droits de douane (Sainte-Lucie) et des programmes plus généraux (Cuba, Maldives et Palaos).

54. Les plans énergétiques globaux doivent être harmonisés avec les mesures prises dans d'autres secteurs, ce qui suppose une évaluation intégrée des arbitrages intersectoriels nécessaires, en complément de l'analyse des systèmes énergétiques. Les énergies renouvelables modernes peuvent contribuer à atténuer la vulnérabilité des petits États insulaires en développement à l'instabilité des prix du pétrole, mais exigent des mesures d'appui et des subventions importantes, telles qu'une tarification préférentielle, des concessions douanières, un financement bilatéral et des mécanismes de financement international. Les options en matière d'énergie renouvelable qui sont les plus prometteuses pour les petits États insulaires en développement peuvent être différentes de celles conseillées pour d'autres pays en développement. L'énergie géothermique, l'utilisation de l'eau de mer pour la climatisation, la conversion des déchets en énergie et l'énergie solaire-thermique méritent un examen plus attentif. Les initiatives régionales d'achat en vrac de pétrole, telles que celles mises en œuvre dans le Pacifique, méritent d'être développées et appliquées dans d'autres régions. Les systèmes de collecte et de suivi des données sont très insuffisants, de même que la formation à l'évaluation des choix technologiques en matière d'énergie.

Science et technologie

55. Malgré des niveaux d'instruction relativement élevés, l'investissement dans la science et la technologie reste très limité dans les petits États insulaires en développement en raison essentiellement de leur petite taille. Ce sous-investissement en matière d'innovation technologique est directement lié au déclin des secteurs traditionnels et a entravé les efforts à faire pour diversifier la production vers de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée.

56. Dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'investissement dans la recherche et le développement est très faible et représente en moyenne 0,13 % du PIB, ce qui explique le développement extrêmement limité des technologies à l'échelon national. Selon un rapport établi par la CESAP en 2007, la spécialisation dans les matières scientifiques et technologiques au niveau universitaire décline et la rémunération des ingénieurs et des scientifiques reste

relativement faible. Le progrès, là où il existe, repose sur l'importation de technologies. La protection de la propriété intellectuelle reste insuffisante. Si certains pays, dont la Barbade, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago, disposent de cadres législatifs protégeant les droits d'auteur, les dispositions relatives aux brevets sont insuffisantes ou inexistantes dans la plupart des petits États insulaires en développement.

57. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continue de promouvoir la science et la technologie dans les petits États insulaires en développement. Plusieurs initiatives récentes méritent d'être mentionnées à ce titre, telles que Cariscience, qui sert de cadre politique régional pour la science, la technologie et l'innovation dans les Caraïbes, ainsi que le Conseil pour la science et la technologie des Caraïbes. Un exemple remarquable est celui de Maurice, petit État insulaire en développement résolument engagé dans la promotion de la science et de la technologie. Sachant que la recherche et le développement ne représentaient que 0,36 % de son PIB, Maurice a créé un Ministère de l'industrie, de la science et de la recherche, a introduit une nouvelle approche de l'enseignement des sciences et a appuyé l'Institut de recherche de l'industrie sucrière et l'Institut océanographique national.

Retrait de la liste des pays les moins avancés

58. En mars 2010, le monde comptait 49 États sur la liste des pays les moins avancés, dont 11 étaient des petits États insulaires en développement (Comores, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Maldives, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu). Le Comité des politiques de développement examine tous les trois ans la liste des pays les moins avancés. Pour son dernier examen triennal, effectué en 2009, le Comité s'est servi des trois critères suivants pour identifier les pays les moins avancés : a) estimation de la moyenne sur trois ans du revenu national brut par habitant (en dessous de 905 dollars pour inscription sur la liste, au-dessus de 1 086 dollars pour retrait); b) indice du capital humain, qui tient compte de la nutrition (proportion de la population sous-alimentée), de la santé (taux de mortalité des enfants âgés de 5 ans et moins), de l'éducation (taux brut de scolarisation dans les écoles secondaires) et du taux d'alphabétisation des adultes; c) indice de vulnérabilité économique défini par le Comité, qui tient compte de la taille de la population, de l'éloignement du territoire, de la concentration des exportations de marchandises, de la part de l'agriculture, de la foresterie et des pêches dans le PIB, de la proportion de la population sans abri pour cause de catastrophe naturelle, de l'instabilité de la production agricole et de l'instabilité des exportations de biens et de services. Pour être inscrit sur la liste des pays les moins avancés, un pays doit répondre à tous ces critères et sa population ne doit pas excéder 75 millions de personnes. Pour pouvoir être retiré de la liste, il faut qu'un pays atteigne les seuils de radiation prévus pour au moins deux des trois critères susmentionnés ou alors que son revenu national brut par habitant soit durablement supérieur au double du seuil de radiation concerné pendant au moins deux examens triennaux consécutifs de la liste.

59. Le Timor-Leste a été ajouté à la liste en 2003 et le Cap-Vert en a été retiré en décembre 2007. Lors de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés auquel il a procédé en 2009, le Comité des politiques de développement a recommandé que la Guinée équatoriale en soit retirée. Tuvalu et Vanuatu ont été jugés des candidats possibles, mais n'ont pas été recommandés en raison d'un doute

quant à la durabilité de leurs progrès. Kiribati, qui avait répondu aux critères pour la première fois lors de l'examen de 2006, n'a plus été jugé éligible. Samoa et les Maldives doivent être retirés de la liste en décembre 2010 et janvier 2014, respectivement. Ainsi, la plupart des retraits récents ou des recommandations de retrait récemment formulées concernent des petits États insulaires en développement.

60. Pour radier un pays de la liste, un indice de vulnérabilité économique élevé n'est pratiquement pas pris en compte s'il est supérieur aux seuils prévus pour le revenu national brut et pour l'indice du capital humain. Il convient toutefois de noter que la CNUCED établit, dans le cadre de ce processus, un profil de vulnérabilité qui donne une vision plus complète des vulnérabilités économiques du pays. On a soutenu que le revenu national brut aux prix du marché n'était pas un indicateur fiable pour comparer les niveaux de vie entre pays en développement et petits États insulaires en développement puisque dans ces derniers, la taille réduite de leurs économies fait que la plupart des articles sont importés et sont donc majorés par les coûts élevés du transport et de la logistique, ce qui entraîne généralement des prix plus élevés. On a également demandé au CDP d'affiner son critère de la vulnérabilité économique afin de prendre en compte l'ensemble complet des vulnérabilités d'ordre économique, écologique et social des petits États insulaires en développement, en y intégrant les changements anticipés qu'imposeront les chocs dus aux changements climatiques et à d'autres facteurs.

C. Environnement

Changements climatiques

61. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement sensibles au changement climatique. La variabilité du climat, le réchauffement planétaire et l'élévation du niveau des mers, la fréquence et l'intensité accrues des tempêtes et des sécheresses qui en résultent, ont des conséquences négatives pour nombre de ces pays. Les impacts économiques sont, notamment, la perte de terres agricoles et d'infrastructures et les effets négatifs sur les pêches et le tourisme. Les impacts environnementaux incluent la perte de biodiversité, l'intrusion d'eau salée et la dégradation des habitats terrestres et dans les zones humides. Les impacts sociaux incluent la destruction d'établissements humains, la perte de moyens de subsistance et des impacts négatifs sur la santé et l'accès à l'eau douce. L'élévation du niveau de la mer est une menace pour les atolls de faible altitude. Le Conseil de sécurité s'est penché sur les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité pour la première fois en 2009²⁴. La survie physique de plusieurs petits États insulaires en développement est en jeu, de même que celle d'importantes superficies situées à quelques pieds seulement au-dessus du niveau de la mer.

62. La plupart des petits États insulaires en développement ont ratifié le Protocole de Kyoto, mais seuls 38 % des petits États insulaires en développement des Caraïbes pensent que cette ratification a amélioré leur accès aux technologies à faible émission de dioxyde de carbone, selon une enquête de la CEPALC menée début 2010. D'après la base de données Risoe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au début mars 2010, seuls 8 des 38 petits États insulaires

²⁴ Voir S/PV.5663. Voir aussi la résolution 63/281 de l'Assemblée générale.

en développement avaient validé un projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Seuls 20 des 5 009 projets avaient été validés dans les petits États insulaires en développement et seuls 5 de ces projets avaient été menés à bien dans 4 de ces États à revenu faible (Cap-Vert, Fidji, Jamaïque, Papouasie-Nouvelle-Guinée), représentant 0,14 % seulement des unités de réduction certifiées des émissions validées jusqu'en 2010.

63. Comme bien d'autres pays, les petits États insulaires en développement sont confrontés à de graves problèmes pour réduire leurs émissions de dioxyde de carbone (CO₂), alors même que ce type d'action est considéré comme prioritaire. De 2000 à 2006, les émissions de CO₂ induites par des combustibles fossiles (à l'exclusion des combustibles de soute) ont augmenté dans le sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement⁹ à un taux annuel moyen de 4,3 %, soit de 1,9 à 2,5 millions de tonnes. En fait, les émissions de CO₂ ont augmenté dans tous les États du sous-groupe depuis 2000. Les émissions par habitant ont été supérieures à la moyenne mondiale dans 6 des 26 petits États insulaires en développement pour lesquels des données étaient disponibles, mais elles varient considérablement, allant de 0,16 tonne par habitant au Timor-Leste à 25 tonnes à Trinité-et-Tobago en 2006. De 1990 à 2005, l'intensité des émissions de CO₂ a augmenté dans 15 des 29 petits États insulaires en développement pour lesquels des données étaient disponibles.

64. Les petits États insulaires en développement ont fait des efforts pour s'adapter aux changements climatiques, mais les progrès obtenus à ce jour ont généralement porté plutôt sur la sensibilisation du public, la recherche et l'élaboration de politiques que sur des résultats concrets. Au titre du Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial, des programmes d'action nationaux pour l'adaptation ont été élaborés pour plusieurs pays les moins avancés parmi les petits États insulaires en développement, dont Kiribati, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Tuvalu et Vanuatu. Des études d'adaptation multisectorielles ont également été effectuées à Maurice et Sainte-Lucie et des projets réalisés à Kiribati, Tonga et Vanuatu ont mis en exergue des mesures d'adaptation d'un bon rapport coût-efficacité, avec l'appui de projets du Programme régional océanien de l'environnement et de l'Office allemand de coopération technique. L'Initiative internationale pour l'adaptation aux changements climatiques et le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques ont aidé au renforcement des capacités. L'appui fourni par la communauté internationale pour aider à mettre en œuvre les mesures d'adaptation proposées dans les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques est resté limité et les petits États insulaires en développement dotés de revenus plus élevés ont eu beaucoup de mal à mobiliser des fonds internationaux pour cofinancer l'adaptation.

65. Les divers effets associés au changement climatique posent un défi sur le plan des politiques et de la planification. Parmi les exemples de changement d'orientation, on peut citer l'intégration du changement climatique et des problèmes posés par l'élévation du niveau de la mer dans la stratégie nationale de développement durable de Tuvalu et dans le cadre d'orientation de Bahreïn. Des changements législatifs ont été décidés à Kiribati, mais la majorité des petits États insulaires en développement n'ont pas adopté de législation spécifique. La recherche à l'appui de la prise de décisions politiques en la matière a été appuyée à Maurice. L'absence de données et de compréhension des questions liées aux changements climatiques continue d'entraver les progrès, notamment en ce qui

concerne les mesures d'adaptation locales pour les îles rurales ou éloignées. À cet égard, des activités d'éducation et de sensibilisation ont été signalées par Grenade, Sainte-Lucie et Tuvalu.

66. Les bonnes pratiques en matière d'adaptation devraient être diffusées de manière efficace mais les fonds manquent cruellement pour mener à bien les projets d'adaptation dans les petits États insulaires en développement. Il leur faudra un appui financier beaucoup plus important de la part des partenaires de développement. Dans une telle perspective, on pourrait envisager d'accorder un traitement spécifique aux petits États insulaires en développement en tant que groupe au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des mécanismes qui pourraient découler de l'Accord de Copenhague.

Catastrophes naturelles et environnementales

67. Les petits États insulaires en développement sont sensibles à l'impact négatif des cyclones, des tempêtes, des glissements de terrain, des sécheresses, des inondations, des éruptions volcaniques, des tremblements de terre et des déversements de pétrole et de produits chimiques. Il est arrivé que de telles catastrophes anéantissent les résultats de plusieurs années, voire de décennies de développement. La Grenade, les Maldives, Sainte-Lucie, Samoa, Vanuatu et les Tonga sont parmi les pays qui ont subi les pertes d'équipements les plus lourdes en termes relatifs, du fait de catastrophes naturelles entre 1970 et 2006²⁵. Parmi les exemples récents de catastrophes naturelles ayant provoqué des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables, on peut citer un tsunami à Samoa en 2009, un autre aux Îles Salomon en 2010 et un tremblement de terre en Haïti en 2010. Le changement climatique se traduit par une fréquence et une intensité accrues des cyclones, des sécheresses et des inondations. La Banque mondiale a estimé qu'en l'absence de mesures d'adaptation, les petits États insulaires en développement subiraient des dégâts extrêmement importants²⁶.

68. Les mesures de prévention des catastrophes sont un bon investissement qui peut conduire à des économies et éviter de graves difficultés. Certains petits États insulaires en développement ont adopté une approche plus globale, qui fait partie intégrante de leur planification du développement national, conformément aux recommandations de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'Organisation des Nations Unies. Un nombre croissant de ces États participent également aux quatre réseaux régionaux d'alerte aux tsunamis, coordonnés par la Commission océanique intergouvernementale de l'UNESCO²⁷. Néanmoins, la majeure partie des ressources continuent d'être essentiellement affectées à des activités postérieures aux catastrophes plutôt qu'à leur prévention.

²⁵ F. Baritto, 2008, « Disasters, vulnerability and resilience from a macroeconomic perspective: lessons from the empirical evidence », document de travail pour le *Rapport mondial d'évaluation sur la réduction des risques de catastrophe* publié en 2009 par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (Organisation des Nations Unies, Genève, 2009).

²⁶ Sofia Bettencourt et autres auteurs, « Not if but when: adapting to natural hazards in the Pacific Islands region », note d'orientation (Washington, Banque mondiale, 2006), disponible à l'adresse : <http://siteresources.worldbank.org/INTPACIFICISLANDS/Resources/Natural-Hazards-report.pdf>.

²⁷ Voir résolutions XXIII-12 à 14 et XXIV-14 de la Commission océanographique intergouvernementale et 62/91 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

69. L'exposition au risque demeure élevée, les établissements humains étant généralement concentrés dans les zones côtières de faible altitude et le plan d'aménagement des sols n'étant pas suffisamment respecté. Des plans nationaux, des plans d'action ou des bureaux chargés de la gestion des situations d'urgence ont été récemment créés ou bien ont été modernisés dans de nombreux petits États insulaires en développement, notamment aux Îles Cook, aux Îles Marshall, à Sainte-Lucie, à Sao Tomé-et-Principe, à Tuvalu et à Vanuatu. Des plans d'action nationaux sont en cours d'élaboration aux Fidji, dans les États fédérés de Micronésie, aux Palaos, à Samoa et aux Tonga. Des plans de gestion des catastrophes au niveau local ont été signalés par la Grenade. Parmi les initiatives internationales récentes, il faut citer le Réseau de partenariat de gestion des risques de catastrophe dans le Pacifique l'Équipe humanitaire pour le Pacifique, le schéma directeur de réduction et de gestion des risques de catastrophe et la Base de données sur les catastrophes du Pacifique. Toutefois, les progrès sur le terrain ont été plutôt lents, les fonds étant insuffisants.

70. Les catastrophes naturelles touchant les petits États insulaires en développement n'épargnent en général aucun secteur et, une fois qu'elles ont frappé, il ne reste aucun filet de sécurité. Aussi la plupart de ces pays ont compté sur des dons et des prêts étrangers pour assurer la reconstruction, ce qui, dans certains cas, a entraîné des niveaux d'endettement insupportables. Le Mécanisme d'assurance contre les catastrophes des Caraïbes a été créé en 2008. S'il peut servir de modèle pour d'autres régions, le niveau des décaissements récents en faveur d'Haïti (environ 7 millions de dollars début 2010) illustre à quel point il faut des ressources financières bien plus importantes. Des mécanismes similaires ont été créés au niveau national; par exemple, le Fonds national de secours et de redressement en cas de catastrophe a été créé aux Fidji en 2004.

Production et consommation durables

71. La consommation et la production durables sont un concept général qui offre une autre perspective de la viabilité des progrès de développement. Les initiatives et projets de consommation et de production durables menés par ailleurs avec succès dans les petits États insulaires en développement ont rarement réussi à jouer un rôle déterminant au niveau national, comme le montrent les indicateurs d'écocorendement appliqués aux économies de ces pays. Une mesure souvent citée est celle du déficit/excédent écologique des pays, qui désigne la différence entre l'empreinte écologique (mesure de la quantité de terre et d'eau productives nécessaires pour produire toutes les ressources consommées et absorber tous les déchets produits par an en utilisant la technologie actuelle) et la biocapacité d'un pays (soit la capacité totale de production biologique par an pour une zone donnée)²⁸. Par exemple, les déficits et les excédents écologiques des pays d'Asie et du Pacifique sont indiqués dans le rapport quinquennal de la CESAP sur l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique. Cette mesure n'est connue que pour quelques petits États insulaires en développement mais les résultats disponibles ne sont guère encourageants. Selon les comptes nationaux d'empreinte écologique pour 2009, Cuba, la République dominicaine, Haïti et les Fidji ont fait état de déficits écologiques considérables, par opposition aux excédents qui caractérisent en général les grands pays en développement ayant des revenus comparables. La Guinée-

²⁸ www.footprintnetwork.org.

Bissau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon ont enregistré de faibles excédents. Dans la plupart des petits États insulaires en développement, l'équilibre s'est systématiquement détérioré ces dernières années car la biocapacité a constamment diminué et l'empreinte écologique a généralement augmenté ou n'a que peu diminué (comme c'est le cas en Guinée-Bissau). La réduction des empreintes tenait en général au ralentissement économique plutôt qu'à des mesures d'écoresponsabilité efficaces.

72. Le Processus de Marrakech soutient la mise en place d'un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, comme prévu dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. Parmi les exemples d'activités, on compte notamment les centres nationaux pour une production propre créés dans divers pays moyennant le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du PNUE, des centres à Cuba et à Maurice, des initiatives de la CARICOM, des activités de l'équipe chargée du tourisme et des projets du Fonds pour l'environnement mondial aux Fidji et aux Maldives.

73. Certains petits États insulaires en développement des Caraïbes se sont lancés dans une réorientation politique en vue de faire de leurs pays des économies vertes. La Dominique a adopté des pratiques biologiques respectueuses de l'environnement, le Guyana a mis en place une stratégie de développement fondée sur des technologies à faibles émissions de carbone et la Barbade s'est lancée dans l'économie verte. La Barbade, Cuba, la Dominique et la Jamaïque ont signalé l'adoption de stratégies de consommation et de production durables ou l'intégration d'éléments de ce type dans leurs stratégies nationales de développement. Dans le Pacifique, seuls quelques petits États insulaires en développement ont mis au point de telles stratégies nationales mais 11 d'entre eux (conjointement avec d'autres membres de la CESAP) ont adopté en 2005 une démarche reposant sur la croissance écologique.

74. De nombreux projets et initiatives viables de consommation et de production durables ont été entrepris dans les petits États insulaires en développement mais globalement, les progrès ont été bien plus lents que prévu. Cela tient en partie au décalage persistant entre les politiques d'ensemble et les projets exécutés, qui s'explique par le manque de capacités et de ressources et par des questions simplement liées au pouvoir d'achat des groupes de population à faible revenu. Ce dernier aspect est d'autant plus important dans les petits États insulaires en développement que l'ensemble de leurs coûts unitaires est déjà beaucoup plus élevé. La stratégie de croissance écologique pourrait être une approche intégrée utile pour le renforcement de la croissance économique et de la durabilité dans tous les petits États insulaires en développement.

Gestion des déchets

75. Les petits États insulaires en développement sont à la merci des problèmes de gestion des déchets en termes de sources terrestres et maritimes de pollution. Les systèmes de gestion des déchets dans ces pays, comme dans d'autres pays en développement, sont en difficulté en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'évolution des modes de consommation, du commerce et du tourisme saisonnier. Le volume des eaux usées domestiques et des déchets solides a augmenté rapidement, de même que la part de matières non dégradables et toxiques.

On estime que le volume des déchets solides municipaux a doublé ces dernières années dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, plus de la moitié des déchets sont organiques dans les petits États insulaires en développement, d'où l'importance d'avoir recours au compostage, aux nouveaux engrais sur mesure et à la biogazéification plutôt qu'à l'incinération. Des pratiques viables de gestion durable des déchets solides en faveur des pauvres ont été menées à titre pilote par la CESAP dans de petites villes d'Asie et constituent des exemples utiles pour les petits États insulaires en développement²⁹.

76. Les petits États insulaires en développement sont confrontés à des problèmes particuliers étant donné la faiblesse de leur capacité de charge environnementale et socioéconomique. Les pratiques actuelles de gestion des déchets ont entraîné la dégradation des récifs coralliens, des herbiers marins, des mangroves et des littoraux et donné lieu à des mises en garde sanitaires à propos de certaines maladies et de la contamination de denrées alimentaires. Le tourisme, les pêches et même la sécurité alimentaire sont menacés. Même si les effets les plus inquiétants peuvent être évités, les coûts économiques des déchets solides sont déjà très élevés dans les petits États insulaires en développement³⁰.

77. De nets progrès peuvent néanmoins être signalés dans le domaine de l'amélioration de la gestion des déchets dans de nombreux petits États insulaires en développement. Ainsi, le ramassage des déchets dans les grandes villes des Caraïbes touche 60 % à 90 % de la population, sauf en Haïti où la proportion est bien inférieure. Des progrès ont été accomplis concernant les décharges sanitaires. De nombreux petits États insulaires en développement ont déjà réalisé l'objectif du Millénaire relatif à l'accès universel à l'assainissement. D'après la Banque mondiale, tous les petits États insulaires en développement des Caraïbes sauf un ont atteint au moins 80 % de cet objectif, voire plus de 90 % pour la plupart. Cependant, de nombreux cas d'eutrophisation, due au déversement des eaux usées dans les cours d'eau et les eaux côtières, ont également été signalés. L'importance des coûts de construction et d'entretien des stations d'épuration modernes des eaux usées constitue un obstacle mais il convient de noter qu'il existe des méthodes d'épuration biologique moins onéreuses particulièrement adaptées aux climats tropicaux. La Jamaïque, les Maldives, Maurice, Sainte-Lucie, les Seychelles et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont élaboré des politiques, des lois et des programmes nationaux pour la gestion des déchets solides. Les Seychelles se sont dotées de programmes de compostage systématique et de recyclage des déchets. Le recyclage des déchets à l'échelle commerciale est pratiqué à Maurice où le plastique est recyclé et la bagasse utilisée comme source d'énergie.

78. Les particularités des petits États insulaires en développement limitent également le transfert des bonnes pratiques en vigueur dans d'autres pays en développement. La viabilité économique du recyclage est entravée par les quantités relativement modestes de déchets et par les coûts élevés de l'énergie et du transport. Dans les pays où les terres sont rares, l'incinération est souvent la méthode de choix mais elle s'est avérée non viable en raison de la pollution et des coûts qu'elle entraîne.

²⁹ Voir www.unescap.org/esd/sudu/swm/.

³⁰ Programme régional océanien de l'environnement, 2005.

79. Les petits États insulaires en développement sont de plus en plus exposés aux mouvements transfrontières des déchets et produits chimiques dangereux qui proviennent de sources terrestres ou des navires. La grande quantité de matières plastiques que l'on trouve dans les océans et les déchets provenant des navires sont sources de préoccupation et ont eu des effets dévastateurs sur les écosystèmes marins de ces pays. La Convention de Bâle vise à déjouer les menaces que posent les mouvements transfrontières de déchets dangereux, y compris leur élimination dans ces États.

Ressources côtières et marines

80. La majorité des habitants des petits États insulaires en développement vit dans les zones côtières ou à proximité (c'est le cas notamment pour 80 % des habitants des îles du Pacifique) et beaucoup trouvent leur subsistance dans les récifs coralliens. L'alimentation, le bien-être, la culture, les loisirs, les revenus de l'État et l'emploi dans les petits États insulaires en développement dépendent des stocks de poissons. Ainsi, la pêche au thon est de loin l'activité de pêche qui rapporte le plus dans la région du Pacifique : elle représente plus de 10 % du PIB et plus de 50 % des exportations dans certains petits États insulaires en développement de la région.

81. Les petits États insulaires en développement ont mis en place des systèmes de surveillance des navires (Nauru), adopté des politiques et plans nationaux (Maurice, Seychelles) et développent l'aquaculture pour promouvoir la sécurité alimentaire (Palaos). En 2008, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central a pris des mesures, réduisant notamment la pêche à la palangre et établissant des périodes de fermeture de la pêche. La difficulté consiste à développer des pêches côtières viables, à établir un système de gestion des pêches fondé sur des droits, à renforcer les secteurs nationaux du thon, à améliorer la surveillance, à veiller à la conformité avec les mesures sanitaires et à lutter contre la prolifération de la pêche illégale.

82. Les frontières maritimes de nombreux petits États insulaires en développement n'ont pas encore été définies. Treize³¹ ont présenté des demandes à la Commission des limites du plateau continental pour étendre leurs fonds marins. La prospection des minéraux dans les fonds marins se poursuit dans les zones économiques exclusives de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Tonga, ce qui montre combien il importe d'améliorer les cadres juridiques pour l'exploitation durable des fonds marins.

83. La surveillance, la collecte des données et l'analyse de l'information concernant la gestion des ressources côtières et marines est un besoin que les petits États insulaires en développement continuent d'évoquer et qui reçoit l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique et le Réseau de gestion et le Forum de la zone marine protégée des Caraïbes ont rassemblé et normalisé les données concernant l'océan Pacifique et les zones marines protégées. Des plans de gestion du littoral ont été mis au point par certains petits États insulaires en développement (Maldives, Sainte-Lucie).

³¹ La Barbade, Cuba, les Fidji, les Îles Cook, les Îles Salomon, Maurice, Micronésie (États fédérés de), les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Seychelles, le Suriname, les Tonga et la Trinité-et-Tobago.

84. Il y a eu plus de progrès enregistrés dans le Pacifique en ce qui concerne les zones marines protégées que dans les autres régions. En 2008, Kiribati a créé la réserve marine protégée la plus grande au monde (Zone protégée des îles Phoenix), qui comprend l'un des derniers archipels de corail intacts de la planète. Il faut maintenant disposer de fonds suffisants pour en assurer la surveillance. Dans les années 2000, le Pacifique Sud a connu une multiplication des aires marines gérées qui ont été créées par plus de 500 collectivités réparties dans 15 pays indépendants. Parmi les initiatives internationales de conservation remarquables, on compte l'Initiative du Triangle de corail, le Défi micronésien, le Défi caribéen et le Défi de l'océan Indien occidental.

Ressources en eau douce

85. Du fait de leur petite taille et de leurs particularités géologiques, topographiques et climatiques, les petits États insulaires en développement ont de grandes difficultés à s'approvisionner en eau potable de qualité en quantité suffisante. C'est le cas, en particulier, des îles composées d'atolls coralliens bas où les réserves d'eaux souterraines sont limitées et ne sont protégées que par un sol mince et perméable.

86. Dans le Pacifique, pendant la période allant de 2006 à 2009, plusieurs initiatives importantes ont été entreprises dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, inspirées pour l'essentiel par le Plan pour le Pacifique, où ont été intégrés en 2006 les problèmes concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Le Système d'observation du cycle hydrologique du Pacifique a été mis en place en 2007 pour renforcer les capacités et les infrastructures des petits États insulaires en développement du Pacifique.

87. Les îles du Pacifique qui sont principalement tributaires des eaux de surface (les Fidji, les Îles Cook, les Îles Salomon, la Micronésie (États fédérés de), les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et le Vanuatu) ont installé des stations hydrologiques et procédé à l'évaluation des ressources en eau des principaux cours d'eau. Celles qui sont tributaires des eaux souterraines (les Îles Marshall, Kiribati, Nauru, Nioué, les Tonga et les Tuvalu) se sont attachées à la surveillance et à la qualité des données et celles qui dépendent des eaux de pluie (Nauru et les Tuvalu) se sont employées à optimiser la collecte et le stockage.

88. La plupart des petits États insulaires en développement des Caraïbes ont des niveaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement relativement élevés, à l'exception d'Haïti et du Belize. Depuis 2006, on a de plus en plus conscience qu'il faut conserver l'eau en prévision de la sécheresse qui devrait frapper les Caraïbes méridionales en raison des changements climatiques.

89. Les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont des quantités limitées d'eau douce de qualité insuffisante en raison de la variabilité du régime pluvial, de l'abondance du ruissellement et de l'inadéquation des installations de stockage. Aux Seychelles, 98 % des eaux de pluie sont perdues en raison du ruissellement et de l'évapotranspiration. Au Cap-Vert et à Sao Tomé-et-Principe, l'irrégularité des pluies entraîne périodiquement sécheresse et famine. Les engrais chimiques, les grandes concentrations de sel et les déchets d'origine humaine ont contribué à la pollution des eaux souterraines. Des installations de dessalement ont été mises en place aux Maldives et aux Seychelles.

90. Dans la plupart des petits États insulaires en développement, les activités liées à l'eau douce ont besoin de plus en plus de financement. Les campagnes de sensibilisation, l'éducation et la participation de la population à la gestion des bassins versants pourraient compléter les initiatives de politique générale et les améliorations techniques.

Ressources foncières

91. La surface des terres qui peut être consacrée aux activités économiques est plutôt restreinte dans la plupart des petits États insulaires en développement, en raison de leurs dimensions réduites et de leurs régimes fonciers. L'occupation des sols varie selon ces États et témoigne des différences géographiques et de la diversité des modes d'habitat. Certaines îles capitales sont entièrement couvertes de zones bâties, sans espaces verts appréciables, tandis que dans d'autres, on trouve de vastes terrains où la densité de population est faible. La part des zones forestières par rapport à la superficie totale des terres est stable, s'élevant en moyenne à 38 % depuis 1995. Cependant elle varie beaucoup d'un pays à l'autre : 3 % à Kiribati, aux Comores et aux Maldives et jusqu'à 88 % aux Palaos et 91 % dans les États fédérés de Micronésie. Depuis 2000, la déforestation a été observée dans cinq petits États insulaires en développement sur les 27 membres du sous-groupe⁹ pour lequel on disposait de données. L'agriculture demeure avec les pêches le secteur dominant dans de nombreux petits États insulaires en développement du Pacifique, où elle représente plus de 85 % des échanges avec l'étranger, contribuant pour beaucoup à l'emploi (40 % à 80 %) et représentant 20 % à 40 % du PIB et plus de 50 % des exportations. L'exploitation minière artisanale et commerciale est importante dans un faible nombre de petits États insulaires en développement.

92. La pression de la population sur des ressources limitées, la déforestation, la dégradation des terres, l'érosion et les pratiques agricoles non durables ont rendu plus vulnérables bon nombre de petits États insulaires en développement et ont entraîné une concurrence féroce pour l'occupation des sols. Les efforts faits pour planifier l'occupation des sols ont été entravés par des problèmes d'application des lois et par des systèmes juridiques étiqués. L'érosion et la dégradation des terres, dont la superficie est déjà limitée, en sont une conséquence classique. Néanmoins, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la préservation des terres. La part des terres protégées par rapport à la superficie totale dans le sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement⁹ a augmenté, passant de 1 % en 1995 à 1,3 % de 1995 à 2008, mais la faiblesse des capacités de surveillance et de gestion a été une préoccupation constante dans de nombreux petits États insulaires en développement. Les progrès en matière de gestion durable des terres sont entravés principalement par le manque de capacités, l'absence de fonds et l'insuffisance des données.

Biodiversité

93. Une multitude d'études et d'ouvrages attestent de la richesse mondiale considérable que constituent la diversité des espèces et l'endémisme des petits États insulaires en développement et soulignent en outre que la faible superficie, l'isolement et la fragilité des écosystèmes de ces États accroissent la vulnérabilité de leur biodiversité³². Ces pays, où l'on parle plus d'un millier de langues, sont

³² Rashid M. Hassan, Robert Scholes et Neville Ash, éd., *Ecosystems and Human Well-being*, vol. I, *Current State and Trends: Findings of the Condition and Trends Working Group* (Millennium Ecosystem Assessment, 2005).

peuplés par un grand nombre d'autochtones dont les cultures demeurent solidement ancrées et qui sont traditionnellement très attachés à la terre et à la mer. Les petits États insulaires en développement sont très tributaires, sur les plans social, culturel et économique, des biens et services offerts par la biodiversité, comme l'alimentation, l'eau, le logement et la médecine. Si de nets progrès ont été accomplis ces 10 dernières années pour gérer la biodiversité, les petits États insulaires en développement n'en font pas moins face à une érosion continue de leur biodiversité causée par l'introduction d'espèces étrangères envahissantes, la déforestation, la surexploitation, la pollution, les catastrophes naturelles, la détérioration des récifs coralliens et la dégradation et la perte de l'habitat. Ces menaces sont aggravées par les effets du changement climatique.

94. Parmi les domaines d'action prioritaires qui visent à assurer la fourniture durable de biens et services provenant de la biodiversité figurent les suivants : des efforts concertés pour s'attaquer aux espèces envahissantes; la préservation des écosystèmes fragiles grâce à l'adaptation au changement climatique; l'amélioration des systèmes d'information; l'évaluation de la valeur sociale et économique de la biodiversité; et la facilitation de la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies nationales de développement durable.

D. Systèmes sociaux et institutions

95. Il importe de se doter d'institutions et de systèmes sociaux à même de faire face à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Pourtant, dans nombre de ces pays, les dépenses publiques consacrées à la protection sociale et le taux de couverture sociale sont parmi les plus insuffisants au monde. Les dépenses consacrées à la protection sociale dans les petits États insulaires en développement du Pacifique s'élèvent en moyenne à 30 dollars des États-Unis par habitant, contre plus de 100 dollars en Asie du Sud et 600 dollars en Asie de l'Est³³.

Santé

96. Les problèmes de santé publique auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement sont semblables à ceux des autres pays en développement, mais la faible superficie et l'éloignement géographique des premiers sont à l'origine de défis particulièrement difficiles à relever. Leur dépendance à l'égard des importations d'aliments à faible valeur nutritionnelle a contribué à des carences en vitamines et en minéraux. La prévalence croissante de maladies non transmissibles telles que le diabète, l'obésité, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires et le cancer est de plus en plus inquiétante. Nauru, les Tonga et Maurice figurent parmi les 10 pays du monde où la prévalence du diabète est la plus élevée. La prévalence de l'obésité dans les Caraïbes est parmi la plus élevée du monde et le taux de mortalité liée au diabète est environ deux fois supérieur à celui de l'Amérique du Nord.

97. La menace du VIH varie considérablement d'un petit État insulaire en développement à l'autre. Les Caraïbes ont le deuxième taux de prévalence du VIH

³³ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty*.

au monde (avec neuf pays où ce taux est supérieur à 1 %) tandis que les petits États insulaires en développement du Pacifique et ceux de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale ont un faible taux de prévalence du VIH (à l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée où il s'élève à 2,5 % et de la Guinée-Bissau et de Maurice où il est supérieur à 1 %).

98. Les maladies à vecteur, comme le paludisme, le chikungunya et la dengue, continuent de poser de graves problèmes de santé publique qui se traduisent par une morbidité élevée et des pertes économiques considérables, notamment dans le secteur du tourisme. Le choléra est une épidémie cyclique qui sévit dans les zones où l'assainissement et les installations de traitement des eaux sont insuffisants. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, l'incidence annuelle des maladies diarrhéiques est presque égale au nombre d'habitants (6,7 millions de cas aigus); elles font 2 800 morts chaque année, pour la plupart des jeunes enfants. Les catastrophes naturelles favorisent la propagation des maladies transmissibles. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont mis au point des stratégies transfrontières régionales, y compris des systèmes d'alerte rapide et de notification des épidémies, la gestion des fournitures médicales à l'échelon régional et la fourniture de soins médicaux spécialisés. Le Pacifique n'est pas touché par la poliomyélite et presque tous les pays s'emploient à éliminer la rougeole, le taux de couverture vaccinale atteignant près de 95 %. Plusieurs petits États insulaires en développement ont activement participé à la campagne mondiale de lutte contre le paludisme.

99. Dans la plupart des petits États insulaires en développement, les taux de mortalité infantile et l'espérance de vie se sont améliorés ces dernières décennies et la plupart des femmes ont accès à des soins de qualité administrés avant, pendant et après la naissance. Cependant, pour certains indicateurs, aucun progrès n'a été accompli depuis les années 2000 et des préoccupations subsistent dans certains petits États insulaires en développement. Ainsi, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Papouasie-Nouvelle-Guinée ne diminue que lentement et s'élève encore à 93 pour 1 000 naissances vivantes.

100. Les capacités et les compétences limitées du personnel soignant, la pénurie chronique de personnel, du fait notamment de l'émigration, représentent un défi persistant que doivent relever les petits États insulaires en développement. Les initiatives de renforcement des capacités se sont notamment traduites par la création du Réseau de formation sanitaire pour le Pacifique, la fourniture par Cuba d'une formation médicale et de soins médicaux dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes et l'ouverture de trois facultés de médecine et d'odontologie à Maurice.

101. La conjoncture actuelle se prête à la mise en place, dans les prochaines années, de systèmes de protection sociale viables, la demande émanant des jeunes étant en baisse et les besoins des personnes âgées étant encore relativement limités. Les dépenses de santé publique continuent d'être relativement peu élevées dans la plupart des petits États insulaires en développement. Plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique ont créé des fondations pour la promotion de la santé financées par les impôts sur l'alcool et le tabac et d'autres sources.

Culture

102. La préservation et la promotion du patrimoine culturel revêtent pour les petits États insulaires en développement une importance particulière, car les industries et les initiatives culturelles contribuent au développement durable et l'identité culturelle de ces pays est de plus en plus menacée dans un contexte de diversification économique, notamment dans le secteur du tourisme.

103. Plusieurs petits États insulaires en développement ont pris des initiatives pour protéger les savoirs, les compétences et les expressions culturelles traditionnels. Ainsi, Tuvalu a incorporé la culture dans sa stratégie nationale de développement durable et la Dominique, la Jamaïque, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sainte-Lucie ont élaboré des politiques culturelles nationales. Les mesures institutionnelles comprennent l'établissement d'un Ministère de la culture à Nauru chargé notamment d'élaborer un dictionnaire national et la création d'un fonds pour le patrimoine national à Maurice. Des fondations culturelles nationales s'inspirant du modèle barbadien ont été établies à Sainte-Lucie et à la Grenade tandis qu'un bureau du cinéma a été créé à la Dominique.

104. La gestion de la propriété intellectuelle a été prise en main par le Caribbean Copyright Link, qui regroupe des associations d'auteurs de la Barbade, de la Jamaïque, de Sainte-Lucie et de la Trinité-et-Tobago et s'emploie surtout à aider les auteurs à percevoir les droits d'auteur provenant des marchés internationaux et à renforcer les capacités de gestion de la propriété intellectuelle. Maurice a également consolidé son groupe de lutte contre le piratage.

105. Les organisations régionales du Pacifique et des Caraïbes jouent un rôle essentiel dans la promotion du programme culturel. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique s'emploie à donner plus d'importance à la culture et à recueillir des statistiques culturelles. Depuis 2008, un plan d'action du Cadre régional du Pacifique Sud pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles confère une protection juridique aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles. Le secrétariat et le Conseil des arts du Pacifique élaborent une stratégie culturelle régionale et des festivals permettent de mettre en valeur les produits culturels et de susciter une plus grande prise de conscience dans ce sens.

106. En 2009, la quasi-totalité des petits États insulaires en développement avaient ratifié la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, cinq nouveaux sites ayant été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au cours des cinq dernières années. En mai 2010, 15 petits États insulaires en développement avaient ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et 11 autres avaient ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

107. La Barbade, la Jamaïque et Maurice ont créé des fonds nationaux visant à subventionner les arts et la culture, tandis que les Bahamas comptent plutôt sur l'appui du secteur privé. Les Palaos envisagent d'adopter une loi par laquelle 1 % des coûts d'investissement liés aux projets de construction du secteur public seraient affectés à la promotion des arts palaosiens. Les tentatives faites dans les Caraïbes pour établir un fond régional pour la culture n'ont pas encore permis de réunir des ressources viables.

Renforcement des capacités et éducation

108. Le renforcement des capacités et l'éducation se heurtent à un double défi : la fuite des cerveaux et une population réduite. Les progrès réalisés pour atteindre l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, l'enseignement primaire pour tous, sont inégaux dans les petits États insulaires en développement. Les taux d'alphabétisation sont élevés dans ceux des Caraïbes, à l'exception d'Haïti et du Belize, mais ils demeurent problématiques dans les régions du Pacifique, de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, notamment aux Comores, en Guinée-Bissau, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Timor-Leste et à Vanuatu. Les taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans se situent le plus souvent entre 64 et 100 % pour le sous-groupe de 29 petits États insulaires en développement. Bien que la scolarisation des enfants de 5 à 16 ans soit obligatoire dans la plupart des petits États insulaires en développement, certains pays placent parfois la barre moins haut. Les taux de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement primaire se sont améliorés dans la plupart des petits États insulaires en développement, mais les taux d'achèvement du cycle primaire ont baissé au Cap-Vert, aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Suriname et à Vanuatu. S'agissant de la parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, le taux élevé d'abandon scolaire constaté chez les garçons est préoccupant dans la plupart des petits États insulaires en développement, les filles obtenant des résultats en hausse constante et fréquentant l'école plus longtemps. Les taux d'inscription et d'achèvement dans les établissements d'enseignement supérieur sont également plus élevés pour les femmes que pour les hommes dans la plupart des petits États insulaires en développement.

109. L'enseignement supérieur a continué à prendre de l'essor ces dernières années dans certains petits États insulaires en développement. C'est ainsi que les Seychelles ont créé leur propre université et en 2008, à Maurice, 44 établissements d'enseignement privés proposaient des programmes d'études supérieures à l'échelon local. On recense parmi les universités renommées l'Université de la Trinité-et-Tobago, l'Université des Antilles et l'Université du Pacifique Sud. À l'heure actuelle, le Département des affaires économiques et sociales et le Consortium des universités des petits États insulaires s'emploient à élaborer une plate-forme informatique commune qui permettrait d'offrir des programmes de formation virtuelle au développement durable. Cette initiative entre dans le cadre de la revitalisation du réseau d'informations des petits États insulaires en développement. Les plans d'action de l'UNESCO qui visent à mettre en œuvre des programmes éducatifs au service du développement durable ont été adoptés pour la région du Pacifique et des Caraïbes pour la période 2008-2014.

110. Des initiatives sont en cours afin d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et des communications dans le secteur de l'enseignement. L'initiative « Un portable par enfant », partenariat public-privé, a été mise en œuvre en Haïti, à Nauru, à Nioué, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu. Le registre des qualifications de la région du Pacifique, qui est relié à la Nouvelle-Zélande, comprend maintenant les autorités de certification des Fidji, du Samoa, des Tonga et de Vanuatu.

Gestion, surveillance et évaluation du savoir

111. La diffusion du savoir et de l'information est indispensable au développement. Une gestion du savoir fondée sur une infrastructure de technologie de l'information et des communications moderne peut permettre d'atténuer les effets d'un manque de capacités, de l'isolement et de l'éloignement. Toutefois, l'accès à Internet reste limité. En 2007, le taux de pénétration d'Internet n'avait dépassé le seuil critique de 33 % que dans cinq petits États insulaires en développement, et était inférieur à 10 % dans neuf des 23 membres du sous-groupe⁹ pour lesquels on disposait de données.

112. Étant donné la taille des petits États insulaires en développement, les données de bonne qualité nécessaires à la prise de décisions sont comparativement moins nombreuses que dans des pays de plus grande taille. Toutefois, les possibilités techniques de surveillance aux échelles adaptées aux petites îles se sont fortement améliorées. Il existe des systèmes mondiaux de données spatiales et en temps réel, y compris d'imagerie satellite et aérienne et de télédétection, utilisés par les mécanismes d'alerte précoce pour suivre la variabilité du climat et les risques naturels. Parmi les exemples d'initiatives on peut mentionner le Réseau de la PACSU, le Réseau de gestion des aires marines protégées des Caraïbes et le Système d'information régional du Pacifique. Des initiatives en matière de gouvernance électronique ont été signalées par Antigua-et-Barbuda, la Dominique, la Grenade, les Maldives, Maurice et Saint-Kitts-et-Nevis. Maurice a été l'un des pays les plus en pointe parmi les petits États insulaires en développement en matière d'application des technologies de l'informatique et des communications.

113. La plupart des nouveaux systèmes et des nouveaux mécanismes de gestion des connaissances nécessitent en outre des compétences spécialisées. Le partage des connaissances rencontre également des obstacles culturels et sociaux, notamment le multiculturalisme et le multilinguisme de nombreux petits États insulaires en développement.

Gouvernance nationale et régionale

114. La bonne gouvernance est un facteur essentiel de la capacité à faire face, et donc un élément clef de la réduction de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Les indices de gouvernance de la Banque mondiale reposent sur les réponses, s'agissant de la qualité de la gouvernance, d'un grand nombre d'entreprises, de citoyens et d'experts de pays industrialisés et en développement. D'après ces indices (qui vont de -2,5 à +2,5, 0 étant la moyenne mondiale), l'indice moyen « d'efficacité publique » pour le sous-groupe des petits États insulaires en développement s'est légèrement amélioré, passant de -0,22 en 2004 à -0,14 en 2008, comme c'est le cas également de l'indice concernant « l'état de droit » qui est passé de 0,21 à 0,22. Toutefois, l'indice moyen de « stabilité politique » est revenu quant à lui de 0,71 en 2004 à 0,57 en 2008. Il convient de noter que ces moyennes cachent de très profondes différences entre les pays³⁴.

115. Au cours des cinq dernières années d'importants progrès ont été réalisés s'agissant des institutions régionales, notamment dans les Caraïbes et dans le

³⁴ Daniel Kaufmann, Hart Kraay et Massimo Mastruzzi « Governance matters VIII: aggregate and individual governance indicators for 1996-2008 » Policy Research Working Paper n° 4978, juin 2009 (Banque mondiale, Washington).

Pacifique, progrès qui sont décrits en détail dans les rapports régionaux établis à l'occasion de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice. Par exemple, le Plan Pacifique adopté par les dirigeants du Forum du Pacifique fait de la Stratégie de Maurice un cadre régional qui a contribué à l'élaboration de politiques comme au développement institutionnel aux niveaux national et régional.

116. Depuis l'adoption de la Stratégie de Maurice en 2005, le système des Nations Unies a fourni une aide très variée concernant l'ensemble de ses 19 domaines thématiques. Aussi bien les organismes des Nations Unies que d'autres organisations sont relativement bien conscients de l'importance des questions auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement. Bien que les Nations Unies aient, depuis 2005, consacré des ressources, y compris en personnel, plus importantes aux activités en rapport avec les petits États insulaires en développement les ressources disponibles restent toutefois très inférieures aux attentes des États concernés et inférieures également aux ressources consacrées par les Nations Unies à l'appui en faveur d'autres groupes de pays vulnérables.

117. D'important progrès restent possibles pour ce qui est d'améliorer la coordination des activités entre les organismes des Nations Unies et d'autres organisations en faveur des petits États insulaires en développement. À l'heure actuelle, ces activités au sein du système des Nations Unies sont coordonnées par le Groupe consultatif interorganisations, qui est un réseau informel de travail regroupant 15 entités du système et sept autres organisations (voir note de bas de page 6). En dépit de l'intérêt croissant pour les travaux du Groupe consultatif, dont le nombre de membres a doublé depuis l'été 2009, la coordination aussi bien au niveau des projets que de la surveillance et de l'évaluation, reste très parcellaire et ponctuelle.

IV. Questions à examiner

118. Les trois réunions régionales organisées en prévision de l'examen quinquennal de l'application de la Stratégie de Maurice ont produit des documents et des rapports d'examen, fondés sur les rapports nationaux des États Membres. En général, les petits États insulaires en développement ont réalisé des progrès sensibles aussi bien concernant l'exécution de la Stratégie que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais de nouveaux efforts sont nécessaires. Les rapports régionaux montrent que les petits États insulaires en développement restent très vulnérables à des chocs exogènes, comme le soulignent le présent rapport ainsi que d'autres. De fait, nombre d'avancées obtenues à grand peine sont menacées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles, ainsi que par les crises mondiales récentes, qu'il s'agisse des crises de l'alimentation et de l'énergie ou de la crise financière. Des données empiriques donnent part ailleurs à penser que ces divers événements ont mis à rude épreuve les capacités déjà limitées des petits États insulaires en développement à y faire face.

119. Compte tenu des progrès réalisés, des enseignements tirés et des obstacles à l'exécution de la Stratégie de Maurice soulignés dans le présent rapport ainsi que dans les documents des trois réunions régionales d'examen, les États Membres souhaiteront peut-être, entre autres, examiner les questions suivantes :

a) Renforcement de l'appui en faveur de la planification nationale du développement, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de résistance aux chocs exogènes

120. Des mécanismes, des stratégies et des institutions nationaux forts peuvent contribuer à cibler les efforts de développement sur le renforcement des capacités de résistance aux chocs économiques, environnementaux et sociaux. Les moyens de subsistance des communautés vivant dans les petits États insulaires en développement sont étroitement liés aux ressources naturelles et aux services fournis par les écosystèmes, mais ces États sont en première ligne face aux répercussions des changements climatiques. Si les petits États insulaires en développement ont fait preuve d'initiative pour ce qui est d'acquérir une plus grande résistance, ils ont néanmoins besoin d'un appui international pour assurer durablement le financement des réseaux d'aires protégées, d'une croissance verte et des politiques d'adaptation aux changements climatiques. Les États Membres pourraient envisager de renforcer les systèmes nationaux de données et d'information ainsi que l'analyse des systèmes énergétiques et l'utilisation des outils intégrés d'évaluation.

b) Établissement de profils de vulnérabilité-résilience

121. Les États Membres et les organisations internationales pourraient envisager de coordonner plus étroitement les activités de mesures de la vulnérabilité aux chocs économiques, environnementaux et sociaux et d'établir à partir de ces mesures des profils de vulnérabilité-résilience pour suivre les progrès en matière d'application de la Stratégie de Maurice.

c) Renforcement de l'accent sur les principaux domaines thématiques

122. Le Plan d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice décrivent de manière générale les grands domaines dans lesquels il est nécessaire d'agir pour réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience. Toutefois, compte tenu de la rareté des ressources disponibles pour la mise en œuvre de la Stratégie, les États Membres pourraient envisager de cibler davantage un petit nombre de sous-domaines et de définir ensemble des buts et des objectifs quantifiables pour ces sous-domaines. Ces sous-domaines seront probablement propres à chaque pays. Les rapports établis à l'occasion de l'examen quinquennal mettent notamment l'accent sur les points suivants : l'énergie; les transports; le commerce; les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux changements climatiques; les ressources marines et côtières; la pêche; le tourisme; et la finance.

d) Soutenir la constitution de partenariats en vue de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade

123. Les examens réalisés sont parvenus à la conclusion qu'il fallait mettre l'accent sur la constitution de partenariats en vue de renforcer la résilience des petits États insulaires en développement, avec l'aide de la communauté internationale. Ils ont souligné la nécessité d'une coopération plus étroite et suggéré de s'appuyer sur les mécanismes existants, les organisations régionales et les divers organismes des Nations Unies assurant la coordination. Ils ont également demandé un renforcement des partenariats public-public et public-privé, y compris de la coopération Sud-Sud et de la coopération entre petits États insulaires en développement. En particulier,

les États Membres pourraient envisager d'étudier la possibilité d'améliorer le mécanisme de partenariats de la Commission du développement durable et de renforcer les initiatives en matière de partenariats.

e) Développer l'accès des petits États insulaires en développement aux ressources financières et fournir davantage de ressources

124. L'appui de la communauté internationale en faveur des petits États insulaires en développement est louable. Il a donné des résultats tangibles dans nombre de pays, mais il apparaît qu'il est de plus en plus insuffisant pour leur permettre de relever les défis de plus en plus importants auxquels ils ont à faire face, y compris ceux résultant des changements climatiques. En raison de leur petite taille et du manque de différenciation dans les mesures mises en œuvre, de nombreux petits États insulaires en développement n'ont pas été en mesure d'utiliser pleinement les possibilités d'appui et de financement existantes. Dans ce contexte, la communauté internationale pourrait envisager de prendre des mesures énergiques qui tiennent pleinement compte des défis particuliers auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, ce qui présenterait en outre l'avantage de permettre à ces pays de continuer à assurer la gestion de biens publics mondiaux, tels que les océans et les ressources marines. Les États Membres pourraient envisager d'examiner la question des besoins particuliers des petits États insulaires en développement dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Copenhague.

f) Institutionnalisation d'un appui spécifique en faveur des petits États insulaires en développement

125. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, les déclarations internationales et diverses résolutions ont périodiquement fait référence aux problèmes particuliers auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés. Les rapports nationaux, régionaux et mondiaux d'examen montrent clairement que ces pays constituent un cas spécial. Il convient de distinguer deux préoccupations particulières : a) les problèmes pratiques auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement hautement vulnérables lorsqu'ils quittent la catégorie des pays les moins avancés; et b) les problèmes spécifiques que connaissent les petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire en raison de l'absence de mesures internationales d'appui en rapport avec leur forte vulnérabilité.

126. En ce qui concerne la première de ces préoccupations, un examen international de l'efficacité des systèmes et mécanismes existants en faveur des pays pauvres et vulnérables, y compris les pays les moins avancés, pourrait être envisagé. Les États Membres pourraient envisager d'étudier la possibilité de demander un réexamen des critères de classification parmi la catégorie des pays les moins avancés ainsi que du processus de sortie de cette catégorie, afin d'assurer un examen équitable des problèmes particuliers auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement et d'autres pays pauvres et vulnérables. On pourrait également étudier la possibilité d'adopter de nouvelles mesures de soutien du processus de transition en cas de chocs particulièrement importants.

127. S'agissant de la seconde des préoccupations mentionnées ci-dessus, il convient de noter que l'appel lancé en faveur de mesures de soutien spécifique compte tenu

des vulnérabilités de tous les petits États insulaires en développement a occupé une place importante dans les diverses réunions régionales et interrégionales d'examen. Les partisans de telles mesures considèrent que la constitution d'une catégorie propre aux petits États insulaires en développement similaire à celle créée pour les pays les moins avancés, est indispensable afin que ces pays puissent bénéficier de mesures de soutien international. Bien qu'il n'y ait pas de consensus général à ce sujet, il est clair que la création d'une telle catégorie devrait reposer sur des critères objectifs plutôt que sur une autosélection. Il faudrait également définir les critères pour la sortie de la catégorie et les mesures de soutien. Surtout, il est nécessaire d'étudier les questions d'équité ainsi que les conséquences de la création d'une telle catégorie de petits États insulaires en développement. Si la majorité des pays les plus vulnérables au monde sont effectivement des petits États insulaires en développement, il existe également plusieurs pays n'appartenant pas à ce groupe et qui sont très vulnérables. Le présent rapport et les réunions régionales d'examen montrent clairement qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de soutien qui prennent en compte la vulnérabilité particulièrement marquée non seulement des pays les plus pauvres mais également de certains pays à revenu intermédiaire. Les États Membres pourraient ainsi souhaiter envisager de demander à ce que soit réalisée une étude technique des différentes options.
